

**VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

Publié le 17 avril 2026

**Séance ordinaire du 14 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le sept avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

**Etaient présents** : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Rudy CARLIER, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Anne-Cécile LEVRAY, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

**Absents ayant donné procuration** : Dorothee LORTHIOS à Bernard MOREL, Christophe LOURDAUX à Chantal WAGON

**Absent** : Eric ZELAZNY

**Madame Aline LAUTRIE a été désignée secrétaire de séance**

**16 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Madame LAUTRIE expose à l'assemblée que la tenue d'un débat est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants (article L2312-1), dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, délai fixé par la nomenclature M57.

Au cours du débat d'orientation budgétaire, est présenté au Conseil Municipal un rapport sur :

- Les orientations budgétaires envisagées qui portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement et investissement et qui doivent faire apparaître des éléments prospectifs pour 2026 ;
- Les engagements pluriannuels ;
- La structure et la gestion de la dette.

Conformément à l'article 17 de la loi du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2013-2027, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, les communes ou groupements de collectivités territoriales doivent présenter leurs objectifs l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur.

Le document ci-joint donnera lieu à débat. Le rapport ne constitue pas un avant-projet du budget primitif 2026 mais constitue une mesure préparatoire au vote du budget.

La date limite de vote des budgets est fixée par l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales au 30 avril (2026 étant l'année de renouvellement de l'assemblée).

Le débat d'orientation budgétaire est acté par une délibération qui est transmise au sous-préfet accompagnée du rapport sur les orientations budgétaires.

Les élus sont donc invités à débattre sur ces orientations générales pour la préparation du budget 2026.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir débattu,**

**Prend acte** du débat consécutif à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de Séance



Aline LAUTRIE



Pour copie conforme,  
Le Maire



Bernard CZECH



# CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026

## Rapport préalable au Débat d'Orientation Budgétaire

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 059-215900283-20260414-DEL20260414\_16-DE



Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L.2312 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif est précédé d'un débat d'orientations budgétaires organisé dans un délai de 10 semaines.

Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires dont le contenu est précisé par l'article D.2312-3 du même code et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016. Ce rapport présente notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est communiqué aux membres du conseil municipal dans les conditions prévues par l'article L.2121-12 du CGCT et donne lieu à un débat en séance, sans vote, faisant l'objet d'une délibération prenant acte de sa tenue.

Ces dispositions imposent de présenter au Conseil Municipal un rapport :

- Les orientations budgétaires : il a pour objet de présenter les grandes lignes de la stratégie financière de la collectivité pour l'exercice à venir. Il porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Il précise les principales hypothèses retenues pour l'élaboration du projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que les évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre
- Les engagements pluriannuels : en particulier les orientations retenues en matière de programmation des investissements, en exposant les prévisions de dépenses et de recettes correspondantes. Le cas échéant, il précise les orientations envisagées en matière d'autorisations de programme.
- La structure et la gestion de la dette ainsi qu'aux perspectives financières de la collectivité, afin de permettre d'anticiper l'évolution de l'épargne brute, de l'épargne nette et du niveau d'endettement à l'issue de l'exercice concerné par le projet de budget

#### Les objectifs

Le débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet :

- De présenter le contexte économique national et local ;
- D'informer les élus sur la situation financière de la collectivité ;
- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le décret n°2016-841 du 24/06/16 modifié par l'article 13 de la loi du 22/01/18 précise le contenu et les modalités des publications de transmission du ROB.

## Section 1 Le contexte général des années 2025-2026

*Cette section reprend dans ses grandes lignes quelques éléments du document de la Banque Postale dénommé « DOB en instantané » et plus précisément la plus grande partie des éléments contextuels ainsi qu'un aperçu des principales mesures gouvernementales qui affecteront la préparation du budget communal.*

### 1/- Le contexte international et national

#### 1.1/ Contexte économique international

Le contexte économique international demeure marqué par un niveau élevé d'incertitude. Les tensions géopolitiques persistantes, les conflits en cours ainsi que les déséquilibres sur les marchés mondiaux continuent d'impacter l'économie globale.

Si un ralentissement de l'inflation est observé, celle-ci reste à un niveau significatif, notamment en raison du maintien de prix élevés de l'énergie, des matières premières et des prestations. Par ailleurs, les taux d'intérêt, toujours élevés, renchérissent le coût du financement et pèsent sur les capacités d'investissement, y compris pour les collectivités territoriales.

#### 1.2/- Contexte économique et financier national

Au niveau national, la situation des finances publiques demeure contrainte. L'État est confronté à un niveau élevé de déficit et d'endettement, conduisant à la mise en œuvre de politiques budgétaires plus restrictives.

Dans ce contexte, les marges de manœuvre des collectivités territoriales restent limitées, et l'évolution des concours financiers de l'État demeure incertaine.

Parallèlement, les collectivités font face à une augmentation structurelle de leurs charges, notamment en matière de dépenses de personnel, de coûts énergétiques et de revalorisation des marchés publics.

Cette dynamique combinant des recettes encadrées et des dépenses en hausse nécessite une gestion financière rigoureuse et prudente afin de préserver les équilibres budgétaires.

#### 1.3/- Contexte local – Ville d'Auby

À l'échelle locale, la Ville d'Auby est directement impactée par ces évolutions économiques.

Effectivement et à titre d'exemple, les tensions géopolitiques internationales ont entraîné une hausse du coût de l'énergie. Concrètement, cela se traduit pour la commune par une augmentation des factures d'électricité et de chauffage des bâtiments publics (écoles, salles, équipements sportifs...) sans oublier le carburant

Concrètement, l'augmentation du prix des matières premières au niveau mondial impacte directement la commune sur le coût des travaux publics, rendant plus onéreux les projets de voirie ou de rénovation des bâtiments communaux.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 059-215900283-20260414-DEL20260414\_16-DE

Au niveau national, la hausse générale des prix (inflation) se traduit par une augmentation du coût des prestations et des marchés publics. Par exemple, les contrats d'entretien, de restauration scolaire ou de nettoyage peuvent être révisés à la hausse, impactant directement les dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Même si l'équilibre du budget primitif 2026 ne se fait pas par l'emprunt, la hausse des taux d'intérêt rendrait le recours à l'emprunt plus coûteux. Ainsi, le financement d'un projet d'investissement (travaux, équipements) pourrait générer des charges financières plus élevées qu'auparavant.

Enfin, les mesures nationales relatives à la fonction publique ont un impact sur les dépenses de personnel, notamment via la progression des carrières ou les revalorisations intervenues les années précédentes.

La collectivité doit concilier le maintien d'un service public de qualité avec une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement. Les charges liées au fonctionnement des équipements, à l'entretien du patrimoine communal ainsi qu'aux dépenses de personnel constituent des postes de dépenses majeurs.

Dans ce contexte, la commune poursuit ses efforts en matière d'investissement afin de préserver le cadre de vie, d'entretenir ses infrastructures et de répondre aux besoins des habitants.

Ces choix s'inscrivent dans une logique de responsabilité financière visant à préserver la capacité d'autofinancement, à limiter le recours à l'emprunt et à garantir la soutenabilité financière à moyen terme.

## **2/- Le Loi de Finances n° 2026 promulgué le 19 février 2026**

### **2.1/- Ressources fiscales et dotations**

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une stabilisation globale des principales dotations de l'État aux collectivités territoriales. Des ajustements ciblés pourraient toutefois intervenir afin de tenir compte de l'inflation et des charges liées aux compétences transférées.

Certaines collectivités pourraient bénéficier de mécanismes de compensation destinés à atténuer les effets de la fiscalité locale ou à couvrir des charges nouvelles.

### **2.2/- Soutien à l'investissement local**

Le projet de loi prévoit le maintien, voire le renforcement, de dispositifs de soutien à l'investissement local, notamment dans les domaines de la transition énergétique numérique et de l'aménagement du territoire.

Ces dispositifs permettront aux collectivités de poursuivre leurs projets structurants, sous réserve du respect de priorités nationales et de critères de performance.

### **2.3/- Maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Le PLF 2026 encourage les collectivités territoriales à poursuivre leurs efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Dans ce cadre, le développement de partenariats, notamment public-privé, ainsi que l'optimisation des coûts de gestion, constituent des leviers d'action susceptibles d'être mobilisés.

Ces orientations peuvent conduire à une adaptation de la programmation budgétaire et à une priorisation accrue des projets.

#### **2.4/- Fiscalité locale**

Le projet de loi de finances pour 2026 ne prévoit pas de réforme majeure de la fiscalité locale. Toutefois, certaines mesures sectorielles, notamment dans les domaines des transports, de l'urbanisme ou de l'énergie, pourraient avoir des impacts indirects sur les recettes fiscales des collectivités.

#### **2.5/- Politiques sociales et éducatives**

Les collectivités territoriales continuent de jouer un rôle central dans la mise en œuvre des politiques publiques locales, notamment en matière de solidarité, de santé et d'éducation.

Les crédits alloués à ces missions demeurent prioritaires, bien que leur évolution reste modérée, nécessitant une gestion attentive et optimisée des ressources.

#### **Conclusion**

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une logique de recherche d'équilibre entre maîtrise des dépenses publiques et soutien aux collectivités territoriales.

Au niveau local, les concours financiers de l'État connaissent une évolution défavorable. La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la commune s'établit à 1 119 635 € en 2026, contre 1 223 355 € l'exercice précédent, soit une diminution de 103 720 € (-8,48 %).

La structure de cette dotation met en évidence une forte dépendance aux mécanismes de péréquation. En effet, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) représente une part prépondérante des ressources, à hauteur de 923 913 €, complétée notamment par la dotation de solidarité rurale (DSR) pour 126 732 €, tandis que la dotation forfaitaire s'élève à 68 990 €.

Cette configuration traduit la sensibilité de la commune aux dispositifs nationaux de solidarité financière et renforce sa dépendance aux décisions de l'État en matière de répartition des dotations.

Dans un contexte marqué par une diminution des ressources, la commune a par ailleurs fait le choix de modérer sa fiscalité, notamment en matière de taxe foncière de préserver le pouvoir d'achat des administrés.

Parallèlement, la collectivité doit faire face à des mécanismes nationaux de régulation financière, susceptibles de limiter ses marges de manœuvre.

Dans ce cadre contraint, conjuguant baisse des recettes et hausse des dépenses, liée au contexte économique, la commune est amenée à adapter sa gestion en matière d'œuvres des actions concrètes de maîtrise des charges, telles que la réduction des consommations et l'optimisation des ressources.

Dans ce contexte, la diminution globale des concours financiers impose à la collectivité une vigilance accrue dans la gestion de ses équilibres budgétaires, notamment en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de programmation des investissements.

La collectivité s'inscrit ainsi dans une logique de gestion responsable, conciliant maîtrise des dépenses, préservation des services publics et adaptation à un environnement financier contraint.

# 1/- La section de Fonctionnement

## 0/- Préambule - Evolution de la Population

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Baisse 2013/19	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Baisse 2019/25
Population	7581	7 542	7 477	7 430	7 383	7 386	7 344		7315	7 290	7 273	7236	7222	7203	
Evolution		-0,51%	-0,86%	-0,63%	-0,63%	0,04%	-0,57%	-3,13%	-0,39%	-0,34%	-0,23%	-0,51%	-0,19%	-0,26%	-1,92%
En nombre d'habitants		-39	-65	-47	-47	3	-42	-237	-29	-25	-17	-37	-14	-19	-141

La population reprise dans le tableau ci-dessus correspond au nombre d'habitants communiqué par l'administration fiscale (DGCL) qui diffère légèrement de celui de l'INSEE.

- La population de la commune est passée de 7 222 à 7 203 habitants entre 2024 et 2025, soit une baisse de -0,26 % sur cette dernière année et de 1,92 % sur la durée du mandat, depuis 2019.
- Il faut noter que cette baisse sur le mandat est due en grande partie aux travaux réalisés dans le cadre de l'ERBM dans la cité Justice. Cette rénovation nécessite effectivement de libérer plusieurs logements simultanément (50 habitations actuellement soit une estimation moyenne de plus de 150 personnes). On peut considérer que, sans ces travaux, la population aurait baissé de manière beaucoup moins sensible.
- Suivre l'évolution de la population est important puisque la comparaison du budget avec ceux des communes de la même strate s'effectue avec les ratios par habitant.
- La baisse de la population participe à la baisse des dotations de l'état.

# 1.1/- Dépenses de fonctionnement

## 1.1.1/- Les charges de fonctionnement

en k€	Moyenne du mandat 2008/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne du mandat 2014/2019	Evolution moyenne mandat 2014/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne du mandat actuel	Evolution moyenne mandat actuel
Dépenses totales de fonctionnement (réel + ordre)	11 618	11 997	11 507	11 287	12 794	11 932	12 138	11 942	2,80%	12 127	13 239	12 410	12 802	13 248	13 223	12 842	7,53%
013 - Remboursements personnel (en k€)	304	380	407	389	460	304	359	383	25,94%	168	349	352	311	272	362	302	-21,17%
DTF - 013 = DT Bercy (en k€)	11 313	11 617	11 100	10 898	12 334	11 628	11 779	11 559	2,17%	11 960	12 891	12 059	12 491	12 976	12 861	12 540	8,48%
DTF Bercy/h	1 459	1 540	1 485	1 467	1 671	1 574	1 604	1 557	6,67%	1 635	1 768	1 658	1 730	1 801	1 794	1 730	11,11%
DTF Bercy/h strate	981	1 035	1 049	1 033	1 037	1 029	1 037	1 037	5,73%	1 014	1 043	1 104	1 163	1 207	1 214	1 124	8,44%
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF en k€)	11 191	10 818	11 039	11 109	12 096	11 563	11 798	11 404	1,90%	11 137	11 543	12 100	12 237	12 663	12 484	12 027	5,47%
DRF-013 en k€	10 887	10 439	10 632	10 721	11 637	11 259	11 439	11 021	1,23%	10 970	11 194	11 748	11 926	12 392	12 122	11 725	6,39%
Dotations provisions 68 (en k€)	33 855	0	0	0	0	0	0	0	0	0	219	5	16	0	116	60	
DRF-013 -68 = DF CAF (en k€)	10 853	10 439	10 632	10 721	11 637	11 259	11 439	11 021	1,55%	10 970	10 975	11 743	11 910	12 392	12 006	11 666	5,85%
DRF-013 -68 = DF CAF / h €	1 400	1 540	1 485	1 467	1 576	1 524	1 558	1 525	8,92%	1 500	1 505	1 615	1 647	1 716	1 674	1 609	5,54%
DRF-013 -68 = DF CAF / h € - strate						939	947	992		926	954	1 011	1 062	1 124	1 101	10	

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 059-215900283-20260414-DEL20260414\_16-DE

Autant, les notions sont claires en comptabilité avec des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), des dépenses d'ordre de fonctionnement (DOF) et des dépenses totales de fonctionnement (DTF), autant dès que nous abordons l'analyse financière, cela se complexifie.

Ainsi lors de ses bilans, les services de Bercy, considéraient que les dépenses de fonctionnement se composaient des DTF moins les produits de remboursement de personnel et qu'ils étaient la référence pour les calculs de pourcentage des différents types de dépenses.

En 2017 on voit apparaître la notion de dépenses de fonctionnement CAF qui servira de référence pour les calculs de pourcentages dès 2018. Cette dépense est composée des dépenses réelles de fonctionnement auxquelles on soustrait encore les remboursements de charges de personnel (chap 013) et les dotations aux amortissements (chap 68).

De leur côté, les organismes et sociétés d'analyse financière et/ou d'audit utilisent fréquemment les notions de charges de gestion différentes des dépenses de gestion courante que l'on retrouve en comptabilité.

Ces constatations nous amènent à être très prudents dans le maniement et l'interprétation des chiffres présentés dans ce rapport.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 059-215900283-20260414-DEL20260414\_16-DE

S'LO

### 1.1.2/- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

en k€	Moyenne du mandat 2008/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne du mandat 2014/2019	Evolution moyenne mandat 2014/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne du mandat actuel	Evolution moyenne mandat actuel
Charges à caractère général CHAP 011	3 169	2 601	2 804	2 850	3 107	3 123	3 375	2 977	-3,75%	2 873	3 124	3 724	3 387	3 544	3 629	3 379	13,52%
Charges de personnel nettes des remboursements CHAP 012-013	5 888	5 950	5 883	6 069	6 200	6 144	6 046	6 020	2,25%	6 309	6 052	6 268	6 410	6 554	6 384	6 329	4,64%
Autres charges de gestion courante CHAP 65	1 319	1 376	1 281	1 333	1 784	1 479	1 543	1 466	11,09%	1 332	1 275	1 346	1 662	1 927	1 623	1 528	4,23%
Atténuation de produits CHAP 014	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	4		
Charges d'intérêts CHAP 66	305	399	531	351	334	358	343	387	27,00%	321	305	268	316	367	341	320	-17,39%
Charges spécifiques CHAP 67	164	112	134	118	212	148	131	143	-12,97%	134	218	136	142	1	26	109	23,39%
Dotations provisions CHAP 68	0	0	0	0	0	0	0			0	219	5	16	0	116		
<b>Charges de fonctionnement (DRF-013)</b>	<b>10 853</b>	<b>10 439</b>	<b>10 632</b>	<b>10 721</b>	<b>11 637</b>	<b>11 259</b>	<b>11 439</b>	<b>11 021</b>	<b>1,23%</b>	<b>10 969</b>	<b>11 194</b>	<b>11 748</b>	<b>11 910</b>	<b>12 392</b>	<b>12 122</b>	<b>11 725</b>	<b>6,39%</b>

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 12 122 K€ en 2025. Elles ont baissé de 2,18 % (- 270 k€) par rapport à 2024.

Les deux chapitres les plus importants en dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général (011) et les charges de personnel (012). A eux deux, ces chapitres représentent 82,6 % du budget de fonctionnement (DRF).

Les autres chapitres sont :

- le 65 (Autres charges de gestion courante) qui comporte entre autres des indemnités et diverses subventions versées. Depuis 2024 les charges exceptionnelles, autrefois imputées au 67 en M14, font également partie du chapitre 65 en M57. Dans ce chapitre nous retrouvons donc maintenant les bourses communales, les subventions exceptionnelles notamment.
- le 66 (Charges financières) composé des intérêts annuels des emprunts et le 68 dotation aux provisions.

Nous reviendrons plus en détail sur ces deux chapitres (011 et 012) qui ont connu une forte augmentation depuis 2022 notamment du fait de la forte augmentation des tarifs de l'énergie (+361 K€ entre 2021 et 2022, du contexte inflationniste très fort qui s'est poursuivi en 2024 et des augmentations des salaires des fonctionnaires décidées par le gouvernement.

### 1.1.3/- Focus : les charges à caractère général

Le chapitre 011 regroupe les besoins nécessaires au bon fonctionnement des différents services et prend en compte notamment l'entretien des bâtiments, de la voirie et des matériels communaux, la gestion des écoles, les consommations de fluides.

en k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne du mandat 2013/2019	Evolution moyenne mandat 2013/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne du mandat actuel	Evolution moyenne mandat actuel
Fluides(eau/assainissement, électricité, chauffage, combustibles)	729	644	755	742	809	799	820	761	7,50%	737	971,9	1333	985	809	835	945	24,14%
Carburants	49	47	32	30	27	30	39	34	-24,68%	19	24	39	35	34	42	32	-6,26%
Alimentation	275	190	221	255	305	179	37	198	-9,18%	18	17,8	22	22	21	20	20	-89,83%
Fournitures d'entretien et de petit équipement	299	193	146	146	194	121	157	159	-18,66%	209	135	117	126	138	201	150	-5,68%
Fournitures et livres	208	148	152	165	169	148	199	163	0,45%	337	173	141	141	145	156	182	11,35%
Contrats de prestations de services	197	121	101	130	178	280	319	188	17,59%	299	343	572	938	1070	909	688	266,07%
Entretien et réparations, maintenance	293	222	234	302	325	340	336	293	-9,97%	319	339	213	215	285	331	281	2,46%
Locations et charges locatives	113	92	84	75	116	125	96	98	-30,16%	69,7	89	230	71	162	151	129	31,38%
Assurances	85	101	116	53	54	59	45	71	-45,64%	40	76	70	78	102	107	79	10,22%
Honoraires et études	301	208	274	231	279	379	630	334	46,30%	332	372	348	73	57	151	222	-33,37%
Publicité, publications, relations publiques	253	237	264	267	241	272	254	256	-8,01%	164	223	252	295	290	323	258	0,77%
Transports de biens et transports collectifs	188	176	162	171	159	148	149	161	-19,67%	68	101	128,9	153	172	150	129	
Déplacements, missions et réceptions	4	4	3	4	2	3	3	3	-59,19%	2,3	1,1	4	2	2	2	2	
Frais postaux et de télécommunications	89	65	78	83	83	70	61	73	-15,72%	61	55	52	36	32	33	45	
Remboursements de frais	0	0	19	0	19	16	20	12	-	41	28	25	5	3	0	17	
Impôts et taxes	76	61	62	83	80	98	117	84	-1,43%	111	121	123	134	134	133	126	
Autres charges à caractère général	45	36	45	38	31	35	90	39	33,76%	134	53,6	55	84	34	85	74	
<b>Charges à caractère général</b>		<b>2546</b>	<b>2749</b>	<b>2774</b>	<b>3068</b>	<b>3100</b>	<b>3374</b>	<b>2 977</b>	<b>-3,75%</b>	<b>2941</b>	<b>3124</b>	<b>3724</b>	<b>3387</b>	<b>3544</b>	<b>3629</b>	<b>3329</b>	

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 059-215900283-20260414-DEL20260414\_16-DE

Comme évoqué précédemment, les charges à caractère général (011) ont connu une forte augmentation depuis 2022. Nous continuons à subir des hausses de tarifs, notamment les assurances, les prestations de services, les locations de matériels, véhicules et d'hébergements, les révisions de prix dans tous les marchés. Néanmoins, une gestion rigoureuse nous a permis de contenir ces hausses.

Pour rappel, après avoir renégocié à la baisse les tarifs du gaz et d'électricité, nous restons attentifs pour la maîtrise des consommations.

En 2021, dans un contexte des conséquences de crise sanitaire et en 2022, dans le contexte de guerre et de crise énergétique, nous avons subi des hausses cumulées de près de 600 000 euros, hausse que nous avons combattue par un arsenal de mesures d'économie

- Maîtrise des températures de chauffage (GTC hôtel de ville, optimisation des plannings de chauffe) en impliquant les usagers
  - Remplacement des éclairages des bâtiments par du LED dans le cadre du plan lumière toujours en cours par les services en régie et dans le cadre d'un marché public avec un prestataire
- En 2023, nous avons déjà commencé le remplacement de lampes à incandescence par des lampes à LED beaucoup moins énergivores tout en ajustant les puissances aux besoins de l'éclairage public. Cette mesure, poursuivie en 2024, continuera à se développer cette année et dans les années qui suivront. L'installation de matériels subventionnés en régie devrait permettre une économie sur l'enveloppe globale d'environ 500 000 euros.

- Passage au LED également pour l'éclairage public qui se poursuit et qui permet de maintenir l'éclairage régulé pendant la nuit.
- Dans la continuité de l'année précédente, la ville a continué à développer son plan de sobriété énergétique par une diminution des consommations d'énergie et des adaptations sur l'intensité lumineuse.

- Diagnostic énergétique

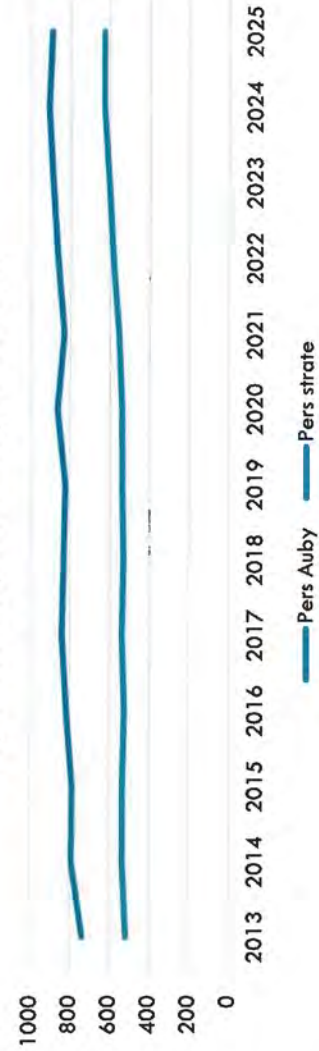
Depuis 2022, la municipalité continue à suivre les préconisations du diagnostic énergétique réalisé par le SCOT pour réduire l'impact des bâtiments énergivores. Nous continuons à étudier et entreprendre les travaux d'isolation sur les bâtiments municipaux considérés comme des passoires thermiques.

## 1.1.4/- Focus : les charges de Personnel

### 1.1.4.1 /- Le coût des charges de personnel

Chapitre / Article	Moyenne du mandat 2008/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne du mandat 2014/2019	Evolution moyenne mandat 2014/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne du mandat actuel	Evolution moyenne mandat actuel
012 Charges de Personnel	6 192 060	6 272 454	6 232 860	6 400 029	6 660 055	6 448 260	6 405 298	6 431 962	9,02%	6 476 799	6 401 244	6 619 619	6 720 815	6 825 253	6 745 098	6 631 471	3,10%
rembt charges de personnels	304 221	379 742	407 339	388 885	459 675	303 801	359 296	383 123	12,05%	167 539	348 969	351 508	310 926	271 620	361 543	302 017	-21,17%
012 - 013	5 887 839	5 892 712	5 825 521	6 011 144	6 200 380	6 144 459	6 046 002	6 048 839	8,83%	6 309 260	6 052 275	6 268 111	6 409 889	6 553 633	6 383 543	6 318 634	4,46%
Par habitant	759	781	779	809	840	832	823	815	7,38%	863	830	862	886	907	890	870	6,75%
% des produits	50,39%	50,73%	52,48%	55,16%	50,27%	54,57%	52,86%			57,52%	55,15%	53,38%	53,79%	52,89%	53,17%		
sstrate	513	532	532	525	536	530	536	532	3,67%	537	553	582	604	628	628	569	6,95%
% des produits de la strate	49,83%	51,44%	50,67%	50,84%	51,67%	56,46%	56,57%			57,98%	58,01%	57,55%	56,84%	55,85%	58,45%		

Dépenses de personnel par habitant



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 059-215900283-20260414-DEL20260414\_16-DE

En 2025, les charges de personnel (chap 012) s'élevèrent à 6 745 098 € pour 6 825 253 € en 2024 soit une baisse nette de 80 155 € (-1,17%) contre une hausse de 104 438 € l'année précédente (+1,55%).

Si on retient les remboursements de charges en déduction des dépenses, tels que les services de Bercy les considèrent (chap 012 – chap 013), on obtient, en 2025, une dépense de 6 383 543 € pour une dépense en 2024 de 6 553 633 € soit une baisse de 170 090 € (-2,59%) contre une hausse de 143 744 € l'an passé (+2,24%).

Comparés à la strate les tendances se rapprochent. Ainsi, depuis le début du mandat, les charges de personnels par habitant ont augmenté de 6,75 % à Aubry pour 6,95 % pour la moyenne des villes de notre strate. Nous conservons donc, sur le dernier mandat, un niveau raisonnable de hausse des charges de personnel.

Pour mémoire sur le dernier mandat de nos prédécesseurs, les dépenses de personnel de la ville avaient augmenté de 7,38%, contre 3,67% pour la moyenne des villes de notre strate

A ce moment, il faut remarquer la baisse significative, sur le mandat, de la moyenne encaissée au chapitre 013 relatif aux remboursements de charges de personnel : 302 017 € (moyenne de ce mandat) contre 383 126 € (mandat précédent) soit - 81 109 € d'un mandat à l'autre.

Ce chapitre 013 « Atténuation des charges » représente les indemnités journalières de congé maladie des agents territoriaux. L'évolution de ce chapitre varie selon les absences des agents en cours, le délai de remboursement des assurances, ainsi que du niveau de prise en charge. Il faut pondérer ces chiffres par le fait que, depuis mi-2023, à la demande des services de l'Etat (SGC), les remboursements de contrats aidés ne sont plus inscrits dans le chapitre 013 mais viennent abonder l'article 74718 (aides de l'Etat) à hauteur de près de 118 347,65 € en 2024, 99 326,75 € en 2025.

Après avoir été touchée par la crise sanitaire, la maîtrise de la masse salariale avait été impactée, en 2022, par des mesures exogènes telles que la revalorisation du point d'indice, les hausses du SMIC de janvier, mai et août 2022, la prime inflation... qui ont participé fortement à la hausse de la masse salariale ;

En 2023, nous avons connu l'augmentation du point d'indice de 1,5% au mois de juillet ainsi que deux augmentations du SMIC de respectivement 1,81% en janvier et 2,22% en mai. Pour mémoire le point d'indice sert de base au calcul du salaire des fonctionnaires.

Depuis le mandat précédent, nous nous sommes ingéniérisés à régulariser et à rattraper les retards accumulés. Ainsi, nous avons entrepris depuis, le rattrapage pour le versement de la GIPA aujourd'hui non reconduit par l'Etat. La régularisation de l'attribution ou non de la NBI a été effectuée pour l'ensemble des agents et les avancements de grades bloqués depuis plusieurs années ont également été réalisés.

Enfin, nous continuons à procéder à plusieurs promotions internes, dans le cadre de notre politique de renforcement des compétences de nos agents.

Pour synthétiser, le chapitre 012 est impacté en fonction de l'évolution des facteurs :

- Exogènes :

- o Impact sur le budget des augmentations du point d'indice en 2023 (cette mesure avait coûté à la collectivité l'équivalent de 17 300 € par mois, soit 103 900 € en 2022 et 240 000 € en 2023 et majoré en 2024 pour un coût supplémentaire de 60 000 € par an.
- o Augmentation du SMIC horaire en 2024 qui se répercute d'année en année
- o Solde Glissement Vieillesse Technicité (GVT) comprenant les avancements d'échelon, de grade, les promotions internes

- Endogènes :

- o Titularisation des agents précaires et à temps non complet, effectuée au cours des années précédentes
- o Promotion interne par avancement de grades
- o L'effet GVT (glissement-vieillesse-technicité) constitue l'augmentation automatique des salaires et des charges du fait de l'ancienneté et de la prise d'échelon, réglementée par le statut de la fonction publique, sous cet effet la masse salariale progresse mécaniquement
- o Primes (RIFSEEP selon l'évolution des responsabilités des agents)
- o Modernisation des outils et moyens de communication qui doivent permettre une baisse des heures consacrées à la saisie.

Si on considère l'augmentation moyenne de notre mandat du chapitre 012, elle est de 3,10 % par an contre 9,02% par an pour le précédent mandat. Nous pouvons aisément continuer à affirmer que malgré les hausses successives décidées par le gouvernement et malgré les mesures de rattrapage des primes oubliées lors des précédents mandats, nous avons une maîtrise raisonnée de nos dépenses de personnel.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 059-215900283-20260414-DEL20260414\_16-DE

S:LOW

### 1.1.4.2 /- Quelques indicateurs de la structure du personnel

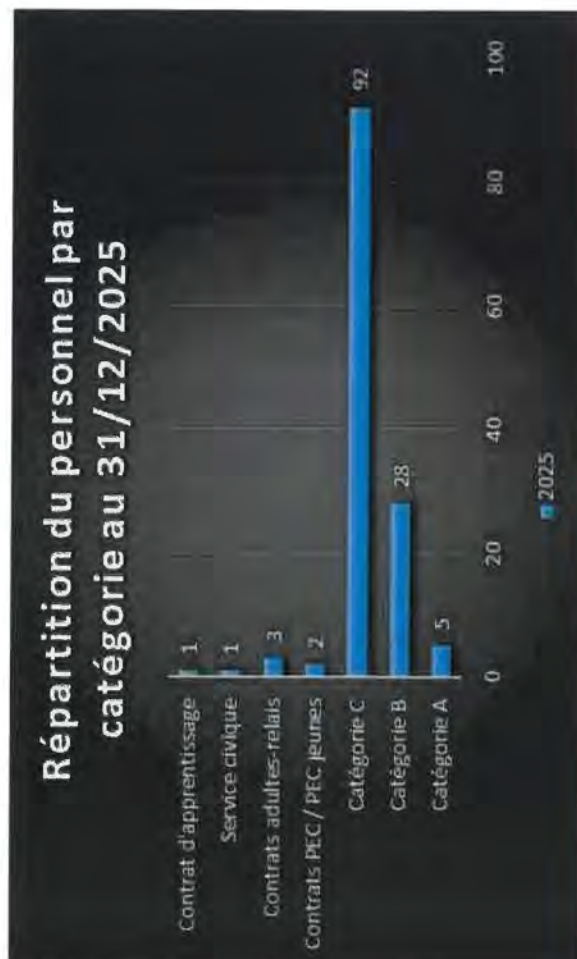
#### - Evolution des effectifs permanents

ANNEES	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaires/Stagiaires	139	133,18	135	126,75	130	120,28	125	116,88	127	121,71	121	115,51	116	111,21
Non titulaires Permanents	4	3,17	6	5,3	5	4,3	4	4,3	10	6,95	8	4,35	9	6,7
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>136,35</b>	<b>141</b>	<b>132,05</b>	<b>135</b>	<b>124,58</b>	<b>129</b>	<b>121,18</b>	<b>137</b>	<b>128,66</b>	<b>129</b>	<b>119,86</b>	<b>125</b>	<b>117,91</b>

\*ETP : Equivalent temps plein (sur la base de 1607 Heures)

#### - Structuration des emplois permanents au 31/12/2025

##### Par catégorie hiérarchique



Si on compare ce graphique à celui de l'année dernière on constate une baisse des personnels de catégorie C (94 en 2024 et 92 en 2025) et une certaine stabilité du personnel de catégorie B (-2) et A (0) qui répond à deux objectifs complémentaires : recrutements en cours sur les catégories A et B

- En développant la promotion interne et en faisant monter les agents en compétences les personnels qualifiés, partis à la retraite sont remplacés par des agents promus.
  - En améliorant l'organisation des services et en les dotant d'outils performants nous leur permettons d'être plus efficaces en automatisant les tâches répétitives de saisie.
- Par ailleurs nous avons choisi d'accompagner le retour à l'emploi de quelques personnes via des contrats PEC (emplois aidés donc subventionnés) sur sollicitation des partenaires de la Ville.

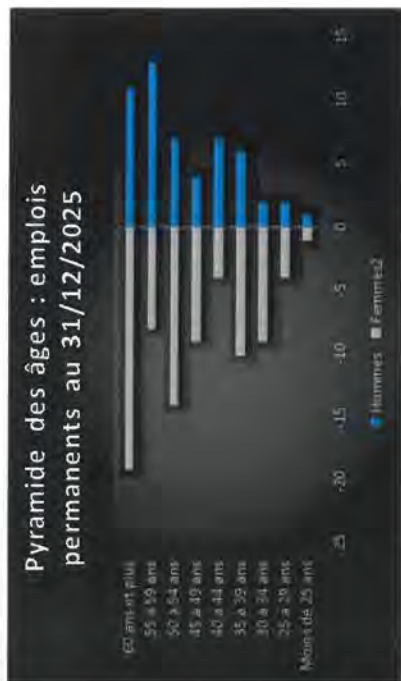
Par sexe

Hommes	Femmes
53	71



La répartition par sexe reste globalement inchangée et ne suscite aucun commentaire

### Pyramide des âges :

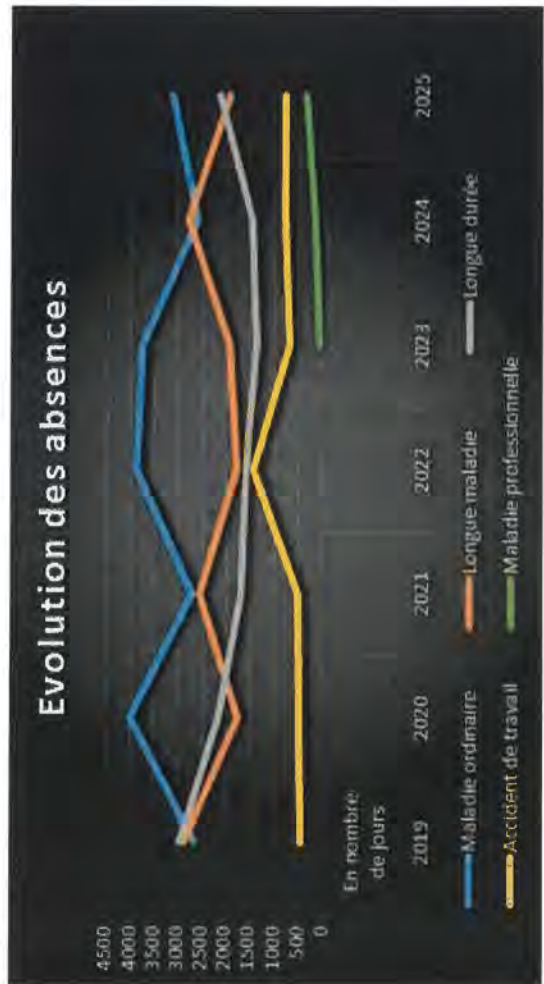


L'âge moyen des agents permanents est de 49 ans et la répartition des âges est toujours aussi déséquilibrée

Nous rappelons que cette répartition présente des avantages et inconvénients. Les agents seniors sont expérimentés dotés d'expertise, de compétences, mais ils coûtent plus cher à la Collectivité. L'enjeu majeur réside dans la nécessité de la transmission du savoir et d'anticipation pour pallier les effets des départs en retraite dans les années à venir.

Le déficit de jeunes employés face à une population plus âgée majoritaire s'explique probablement par un recrutement massif il y a vingt ou trente ans suivie de recrutements moins nombreux depuis.

### 1.1.4.3 /- Quelques indicateurs sur l'absentéisme du personnel sur le mandat en cours



Le service RH continue à résorber les retards de gestion du personnel, accumulés au fil des ans et à affiner leur analyse.

Depuis notre arrivée on note une tendance à la stabilité concernant l'absentéisme sur les maladies ordinaires ainsi que sur les maladies de longue durée.

On peut y voir la résultante de notre pyramide des âges « inversée » qui témoigne d'un personnel avec une moyenne d'âge élevée et des problèmes de santé liés à ce paramètre.

Au-delà des conséquences personnelles et sur l'organisation des services, l'absentéisme impacte le budget avec un coût élevé des assurances statutaires. On continue de pointer que le taux d'absentéisme, s'il est supérieur aux moyennes nationales, est en dessous des moyennes régionales.

### 1.1.5/- Les orientations 2026 en matière de dépenses de fonctionnement

**L'objectif 2026** sera à nouveau de **maîtriser les dépenses de fonctionnement** malgré les incertitudes sur les hausses des tarifs de l'énergie et des carburants et dérivés des produits pétroliers, pour conserver les marges de manœuvre nécessaires à la poursuite du développement de la commune.

- Diminuer certaines charges de fonctionnement sans endommager la qualité du service public. Il convient de limiter la progression des charges en conservant un haut niveau de service public, avec les limites que cet exercice comporte.
- Cet objectif vaut pour toutes les dépenses du chapitre 011 qui sont scrutées à la loupe, à la recherche des dépenses inutiles, des économies possibles, des erreurs de facturation....
- Pour ce qui concerne le personnel, nous continuerons à subir la hausse annuelle de 3 points de la cotisation de la CNRACL qui, après toutes les mesures exogènes citées dans le paragraphe ad hoc subies par notre collectivité, va dégrader nos dépenses de personnel sans apporter une amélioration réelle des salaires.  
Les cotisations patronales CNRACL ont coûté 895 930 € en 2025. A volume de salaire égal par rapport à 2024, elles devraient coûter :
  - 1 034 930 € en 2026, soit une hausse d'environ 77 425 € et une hausse cumulée de 154 850 €
  - 1 112 355 € en 2027, soit une hausse d'environ 77 425 € et une hausse cumulée de 232 275 €
  - 1 189 780 € en 2028, soit une hausse d'environ 77 425 € et une hausse cumulée de 309 700 €

C'est une mesure qui impacte profondément nos charges de personnels et donc bouscule notre politique de maîtrise des dépenses.

- Il convient cependant de maîtriser sa masse salariale, tout en conservant une qualité de service public équivalente, de poursuivre l'adaptation de l'organisation en modernes pratiques, en renforçant les compétences, en améliorant les outils de gestion, les conditions d'exercice et de travail, l'accompagnement RH, dans le respect des règles issues de la réforme de la fonction publique territoriale. Nous continuerons à mettre en œuvre les mesures citées précédemment notamment dans la politique d'avancement de grades

Nous continuons à poursuivre nos efforts par le renouvellement des mesures en place depuis plusieurs années :

- Non-remplacement systématique des départs (mobilité ou départ à la retraite) quand cela est possible,
- Privilégier la mobilité interne et permettre le renforcement des compétences des agents.

- Pour faire suite aux recommandations de la CRC, l'organigramme est régulièrement actualisé afin d'optimiser l'organisation, les coopérations et le pilotage des services par un encadrement renforcé
- Mutualisation inter-service, ville et CCAS.
- Continuer le déploiement des outils et moyens de communication tels que l'amélioration du site " Auby Pratique ", le déploiement du portail " my périschool " ou équivalent, la mise aux normes du matériel informatique, l'amélioration du réseau.... qui favorisent une baisse des heures consacrées à la saisie.

➤ **Pour paraphraser une formule bien connue des organismes d'audit et reprise par nombre d'hommes et de femmes politiques (souvent sans effet réels sur les finances) il convient de réinterroger les politiques municipales et de les prioriser, voire à renoncer à certaines à l'avenir, si les conditions budgétaires nous y obligent.**

## 1.2/- Recettes de fonctionnement

### 1.2.1/- Les produits de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne du mandat 2014/2019	Evolution moyenne mandat 2014/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne du mandat actuel	Evolution moyenne mandat actuel
<b>Recettes de fonctionnement Réel + Ordre</b>	14 398	14 927	14 175	13 923	14 259	13 711	13 753	14 125	-1,90%	13 879	15 034	13 979	15 040	15 324	15 009	14 741	4,36%
Remboursement des charges de personnels	342	380	407	389	460	304	360	383	12,05%	168	349	352	311	272	362	302	-21,17%
<b>RTF Bercy</b>	14 056	14 547	13 768	13 534	13 800	13 407	13 394	13 742	-2,24%	13 711	14 685	13 627	14 729	15 153	14 727	14 439	5,07%
RT/h €	1 854	1 929	1 841	1 822	1 869	1 815	1 824	1 850	-0,22%	1 874	2 014	1 874	2 023	2 104	2 054	1 993	7,74%
Strate €	1 167	1 159	1 174	1 164	1 167	1 171	1 181	1 169	0,20%	1 159	1 196	1 246	1 307	1 350	1 318	1 263	7,98%
<b>recettes réelles</b>	14 210	14 309	14 074	13 810	14 157	13 632	13 715	13 950	-1,83%	13 366	14 022	13 979	14 902	15 099	14 758	14 347	
RR - 013	13 981	14 021	13 712	13 496	13 748	13 357	13 356	13 615	-2,62%	13 198	13 673	13 585	14 591	14 827	14 396	13 950	
775 - Produits des cessions d'immobilisations	308	519	328	8	210	22	44	188	-38,81%	188	407	2	38	78	67	139	
78 - Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	436	0	0	77		0	0	103	0	34	22	27	
<b>R CAF Bercy (RR-013 -775 - 78 )</b>	13 673	13 501	13 384	13 489	13 102	13 335	13 312	13 354	-2,34%	13 011	13 266	13 480	14 497	14 715	14 308	13 879	
Produits CAF /h €	1 804	1 790	1 790	1 816	1 775	1 805	1 813	1 798	-0,31%	1 779	1 820	1 853	2 004	2 043	1 995	1 916	
Produits CAF /h - strate €					1 125	1 131	1 144	1 133		1 127	1 163	1 214	1 307	1 315	1 284	1 235	

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 059-215900283-20260414-D-DEL20260414\_16-DE

Tout comme pour les dépenses, nous continuons à donner les informations nécessaires à clarifier les définitions des recettes de fonctionnement. En comptabilité nous avons des Recettes Totales de Fonctionnement (RTF) composées de Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) et de Recettes d'Ordre de Fonctionnement (ROF)

Comme Bercy déduisait les produits de remboursement de personnel des Dépenses Totales, il ne prenait pas en compte dans le calcul des Recettes de Fonctionnement. De la même manière, en 2017 on voit apparaître la notion de Recettes de fonctionnement CAF qui servira de référence pour les calculs de pourcentages dès 2018. Cette recette est composée des Recettes Réelles de fonctionnement auxquelles on soustrait encore les remboursements de charges de personnel (chap 013), les produits des cessions d'immobilisation (775) ainsi que les reprises sur les amortissements et provisions (chap 78).

Ce mode de calcul nous permet de comparer les recettes par habitant à celles de la moyenne des recettes de fonctionnement par habitant des villes de la même strate.

### 1.2.2/- Evolution des Recettes réelles de fonctionnement

en k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne du mandat 2014/2019	Evolution moyenne mandat 2014/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne du mandat actuel	Evolution moyenne mandat actuel
	Contributions directes	3 876	3 883	3 995	3 913	3 988	4 066	4 075	3 987	2,84%	4 110	2 933	3 018	3 202	3 274	3 236	3 300
Reversements de fiscalité	6 206	6 253	6 194	6 207	6 190	6 293	6 317	6 242	0,57%	6 318	6 354	6 292	6 686	6 675	6 554	6 480	3,80%
TEOM	2,6	5	2	30	50	4	4	16	512,01%	3	6	6	6	6	99	21	32,11%
Autres recettes fiscales	190,6	222	207	206	197	231	206	212	11,00%	216	240	227	255	193	193	221	4,38%
FNGIR/DCRTP	22	22	22	22	22	22	22	22	0,00%	22	22	22	22	22	22	22	-0,01%
Dotations et versements de l'Etat	2 232	2 185	1 893	1 598	1 462	1 451	1 436	1 663	-28,47%	1 472	2 700	2 895	3 109	3 353	3 363	2 815	69,28%
Ressources liées à la péréquation horizontale	31	52	70	103	100	105	112	90	188,49%	126	142	125	84	81	79	106	17,00%
Subventions et participations des partenaires	374	265	329	248	211	334	487	313	-16,88%	147	412	251	238	112	197	226	-27,00%
Produit des services, du domaine et ventes diverses	279	309	338	357	391	371	330	349	25,39%	173	223	229	160	112	168	177	-49,00%
Autres produits	223	214	283	729	876	430	322	403	80,45%	424	234	406	622	593	348	438	8,00%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>14 210</b>	<b>14 309</b>	<b>14 074</b>	<b>13 810</b>	<b>14 157</b>	<b>13 632</b>	<b>13 715</b>	<b>13 950</b>	<b>-1,83%</b>	<b>13 366</b>	<b>14 022</b>	<b>13 937</b>	<b>14 902</b>	<b>15 099</b>	<b>14 758</b>	<b>14 347</b>	<b>2,00%</b>

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 059-215900283-20260414-DEL20260414\_16-DE

née, les recettes réelles de fonctionnement ont légèrement baissé en restant stable par rapport à la moyenne du mandat (-2,26 % en 2025 contre +1,32 % en 2024) pliquer, nous subissons la baisse cumulée des produits et vente des services, notamment, depuis 2023, du fait de la fermeture de la piscine avec une perte substantielle des recettes fréquentation. A cela, il faut ajouter les 40 000€ que Douaisis-Agglô ne nous verse plus pour financer un poste de maître-nageur. Le côté on observe une stabilité des dotations et reversements de l'Etat.

## Focus sur les impôts directs

en k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne du mandat 2014/2019	Evolution moyenne mandat 2014/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne du mandat actuel	Evolution moyenne mandat actuel
	Impôts directs	3 877	3 883	3 995	3 913	3 988	4 066	4 075	3 987	2,84%	4 110	2 933	3 018	3 202	3 274	3 266	3 300
Autres impôts locaux ou (rôles supplémentaires)								0			54	9	0	2	1	2	
73221 état compensation taxe (FNGIR)	22	22	22	22	22	22	22	22	-0,02%	22	22	22	22	22	22	22	0,00%
Bercy impôts locaux (73111 + 73221+73118) - Contributions directes	3 899	3 905	4 017	3 935	4 010	4 088	4 098	4 009	2,82%	4 132	2 955	3 049	3 224	3 297	3 289	3 324	-17,07%
Bercy impôts locaux/h strate	514	518	537	530	543	553	558	540	4,98%	565	405	419	446	458	459	459	-15,03%
	448	451	468	471	478	488	500	476	6,25%	507	501	528	574	607	605	554	16,33%
74833 - Etat compensation exonérations taxe foncières	33	30	24	40	31	10	10	24		17	1 474	1 529	1 679	1 740	1 772	1 369	

Pour mémoire, depuis 2021, l'état exonère les bâtiments industriels de 50% de la taxe foncière avec mise en place d'une compensation (article 74833)

L'Etat augmente régulièrement les bases d'imposition (7,1% en 2023, de 3,9% en 2024, 1,7% en 2025 et +0,8% en 2026) si bien que les produits fiscaux (contributions directes) avaient évolué de manière significative en 2023 : +174 361 € soit une hausse de 5,72% par rapport à 2022.

Cette tendance s'est poursuivie en 2024 avec une hausse de 73 711 € soit + 2,29%. En 2025, la revalorisation moindre à 1,7% cumulée au maintien de la baisse du taux du foncier a amené une légère baisse (- 8 561 € soit -0,26 %)

Pour notre part, nous avons baissé le taux de taxe foncière de 1 point par an pour atteindre, en 2025, un taux de 39% conformément à notre promesse d'être en dessous des 40% (anciennement part ville) afin de renforcer l'attractivité de notre Commune.

## Focus sur les reversements de fiscalité

en k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne du mandat 2014/2019	Evolution moyenne mandat 2014/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne du mandat actuel	Evolution moyenne mandat actuel
Contribution de compensation (versement CAD de Solidarité Communautaire 73212)	5 638	5 638	5 611	5 625	5 625	5 696	5 720	5 652	0,25%	5 720	5 720	5 720	5 707	5 696	5 590	5 692	0,70%
Reversements de fiscalité par Douaisis Agglo	569	615	583	582	565	597	597	590	3,76%	598	634	572	979	979	964	788	33,56%
BERCY Fiscalité reversée / h	819	829	828	835	839	852	860	841	2,67%	864	872	865	926	927	914	894	6,41%
Strate											172	170	172	171	169	171	

Cette année l'Agglomération nous a reversé 6 554 465 € soit 120 430 € de moins qu'en 2024. Ce montant de 120 430 € inclut la somme de 95 144 € qui concernent le reversement de la TEOM et qui a fait l'objet d'un changement d'imputation entre 2024 et 2025, à la demande du Service de Gestion Comptable, de l'article 73211 vers l'article 73133.

Pour rappel, Douaisis-Agglo a décidé en 2023 de ne plus verser le fonds de concours 2023 (395 905 €) en investissement pour participer au financement des projets mais en fonctionnement sous forme de DSC (Dotation de Solidarité Communautaire complémentaire – part 11).

Au final, nous constatons que globalement les reversements de l'agglomération restent stables dans l'ensemble si on ne tient pas compte des 40 000 € que l'agglomération ne nous verse plus pour participer au financement d'un poste de maître-nageur à la piscine municipale fermée jusqu'à nouvel ordre.

## Focus sur les Dotations de l'Etat

en k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne du mandat 2014/2019	Evolution moyenne mandat 2014/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne du mandat actuel	Evolution moyenne mandat actuel
	dotations forfaitaire	1 510	1 372	1 070	776	577	527	467	798	-47,14%	420	370	303	300	287	227	318
dotation de solidarité rurale	66	67	68	73	79	81	81	75	12,74%	81	85	85	100	112	119	97	29,58%
741123 - dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale	487	487	487	487	559	604	640	544	11,65%	677	706	736	769	823	877	765	40,58%
744 - FCTVA					16	13	23	9		0	28	21	4	14	17	14	59,99%
autres participations état	120	101	112	114	66	85	80	93	-22,43%	134	36	219	257	376	352	229	146,21%
74833 - Etat compensation exonérations taxe foncières	33	30	24	40	31	10	10	24	-27,53%	17	1 474	1 529	1 679	1 740	1 772	1 369	5 566,88%
74834 - Etat compensation exonérations taxe d'habitation	108	108	119	95	131	139	136	12	11,24%	144	0	0	0	0	0	36	-80,03%
Dotations et versements de l'Etat	2 325	2 166	1 880	1 587	1 459	1 451	1 436	1 663	-28,47%	1 472	2 700	2 895	3 109	3 353	3 363	2 815	69,28%

Comme écrit précédemment, depuis 2021, l'état exonère les bâtiments industriels de 50% de la taxe foncière avec mise en place d'une compensation (article 74833).

En 2026, la loi de finances prévoit une minoration de 19,30% de la compensation de cette exonération avec un plafonnement à 2% des recettes réelles de fonctionnement 2024.

On constate une relative stabilité de la DGF avec une légère progression en fin de mandat mais une baisse est annoncée pour 2026 (site DGCL). La DGF regroupe les 3 articles suivants : 74111+74112+741123. On observe à la fois une baisse de la dotation forfaitaire et une hausse des dotations de solidarité rurale et urbaine.

La DGF s'élevait donc en 2025 à 1 223 355 € contre 1 222 435 € en 2024 (+0,07 %).

Une baisse est annoncée au 01/04/26 pour 2026. Le montant communiqué pour la DGF est fixé à 1 119 635 € (- 103 720 € soit -8,48 %)

**Focus sur les produits des recettes et des domaines**

en k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne du mandat 2014/2019	Evolution moyenne mandat 2014/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne du mandat actuel	Evolution moyenne mandat actuel
Produits et recettes des domaines	279	309	338	357	391	371	330	349	25,39%	173	223	229	160	112	168	177	-49,26%
R Bercy/h €	37	41	45	48	53	50	45	47	28,06%	24	31	31	22	15	23	24	-48,06%
Strate €											81	90	95	95	151	103	

Malgré une hausse en 2025, les recettes des produits de service sont très inférieures à la moyenne des produits des villes de notre strate pour des raisons que nous rappelons ici :

- Nous avons continué à maintenir le tarif à 1 euro pour la restauration scolaire malgré la baisse de la compensation de l'Etat visible à l'article 74718 (autres participations de l'Etat)
- Nous continuons à modérer les hausses de tarifs afin de permettre à un maximum d'Aubygeois de bénéficier des services de la mairie pour la Culture, les ACM...
- Le sinistre de la piscine en 2023 municipale ayant entraîné sa fermeture a généré une perte de recettes liées à la baisse du nombre d'entrées et d'abonnements à laquelle il faut ajouter la fin de la participation financière de la Ville de Waziers.

## Les orientations 2026 en matière de recettes de fonctionnement

A ce jour, le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales plus communément appelé « Dilco » qui imposait un prélèvement sur nos recettes de fonctionnement en 2025 n'a reconduit pour les communes en 2026. Son annonce en début 2025 avait suscité beaucoup de questions et d'inquiétudes par son montant inconnu. Finalement, Ce prélèvement s'est élevé à hauteur de 3904 €. Ce prélèvement sera restitué à 90% aux communes par 3 versements de 30% respectivement en 2026, 2027 et 2028.

En effet, bien que, pour la plus grande partie, les recettes dépendent des stratégies et des décisions politiques de l'Etat qui décide de l'augmentation des bases fiscales et fait évoluer les règles de répartition des dotations ainsi que de la Communauté d'Agglomération.

En conséquence, l'impact de la hausse de la taxe d'habitation et de la taxe d'habitation de solidarité en matière de taxe foncière est très restreinte. Modestement nous baisserons d'un point notre taux de taxe sur le foncier bâti comme expliqué précédemment et nous participerons à des projets de partenariats pour subventionner nos actions dans le cadre des programmes mis en œuvre...

### Les dotations et reversements de Douaisis Agglomération dont l'estimation a été notifiée en février

Comme chaque année depuis le transfert du produit de la fiscalité économique, Douaisis agglo reversera à la commune d'Auby :

- une attribution de compensation fixée à 5 579 343,50 € notifiée pour 2026 ;
- la restitution de la TEOM pour 95 144 € ;
- une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) estimée à 952 500 €.

Composent la DSC :

- la DSC de base 524 944 €
- la DSC 4<sup>ème</sup> part constituée de la CFE –Cotisation Foncière des Entreprises- de l'année (37 368 € perçus en 2025)
- Depuis 2018, la DSC 7<sup>ème</sup> part 55 902 € en 2025 duquel sont déduits 51 650 € au titre de la participation des communes pour les transports (Evéole), soit 4252 € perçus en 2025
- Depuis 2023, la DSC 11<sup>ème</sup> part FSL (Fonds de Solidarité Locale) 397 905 € est constitué par le fonds de concours transformé (autrefois versé en grande partie en investissement).

### Les impôts directs

Depuis 2018, l'Etat majore les valeurs locatives foncières en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH). Pour 2026, le coefficient de revalorisation forfaitaire s'établit à **0,80%**

En 2026, l'Etat a décidé d'appliquer un coefficient de minoration de 19,3% sur la compensation versée aux communes en lien avec la réforme de 2021 consistant en la division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels en matière de CFE et TFPPB avec un plafonnement de l'impact à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Cette décision se traduit par une baisse annoncée à 286 909 € (courrier DRFIP – 30/03/26) de la compensation ce qui n'est pas anodin pour la construction du budget 2026.

510

### Les autres impôts et taxes

En 2026, les autres impôts et taxes devraient varier différemment :

On se fie aux dernières informations budgétaires, la baisse de la taxe sur la consommation finale d'électricité constatée en 2024 et 2025 devrait se poursuivre en 2026. Pour mémoire les chiffres de 3 dernières années : 133 532 € en 2023 (transformation en TICFE gérée par l'Etat + rappels en 2023), 88 844 € en 2024 et 84 663 € en 2025.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation continue sa tendance à la baisse depuis quelques années : 78 141 € en 2025, 89 749 € réalisés en 2024 contre 92 299,45 € en 2023

### Les recettes tarifaires

nous continuerons à subir encore la fermeture de la piscine en plus du manque à gagner sur la recette des entrées non réalisées.

En plus des fonds avec la ville de Waziers n'étant plus d'actualité suite au sinistre subi, il faudra envisager, pour la réouverture, de nouveaux partenariats et de nouvelles stratégies.

Il sera également nécessaire de baisser les charges en apportant des pistes en matière d'économie d'énergie

La question de l'évolution des tarifs est toujours à l'ordre du jour, notamment pour les personnes extérieures à Aubry, cependant, en ces temps difficiles, est-il opportun d'optimiser ses recettes de gestion, en faisant évoluer raisonnablement certains tarifs ? Le débat est ouvert.

### ➤ Les dotations de l'Etat

- Concernant la DGF, l'Assemblée prévoit une stabilisation de la dotation aux communes.

### ➤ Quelques autres éléments d'information

- Renforcement des mécanismes de péréquation : maintien du FPIC
- Revalorisation des valeurs locatives (1,70% en 2025, +0,8% en 2026)
- Baisse du taux de taxe foncière
- Stabilisation de la DGF

# Les épargnes 2013-2025

## L'évolution de l'épargne

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne du mandat 2014/2019	Evolution moyenne mandat 2014/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne du mandat actuel	Evolution moyenne mandat actuel
Recettes de fonctionnement	13 560	13 410	13 334	13 414	13 329	13 307	13 312	13 354	-2,34%	13 011	13 266	13 480	14 553	14 815	14 308	13 896	4,06%
Charges de gestion	9 868	9 890	9 994	10 237	11 530	10 872	11 095	10 603	12,43%	10 648	10 670	11 475	11 594	12 025	11 661	11 346	7,10%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3 692</b>	<b>3 520</b>	<b>3 339</b>	<b>3 176</b>	<b>1 799</b>	<b>2 435</b>	<b>2 217</b>	<b>2 698</b>	<b>-12,52%</b>	<b>2 363</b>	<b>2 597</b>	<b>2 005</b>	<b>2 959</b>	<b>2 790</b>	<b>2 726</b>	<b>2 533</b>	<b>-6,11%</b>
Intérêts de la dette	499	399	531	351	334	358	343	386	31,52%	321	305	268	316	367	341	315	-18,39%
<b>Epargne brute</b>	<b>3 193</b>	<b>3 120</b>	<b>2 809</b>	<b>2 826</b>	<b>1 465</b>	<b>2 076</b>	<b>1 873</b>	<b>2 312</b>	<b>-17,16%</b>	<b>2 042</b>	<b>2 291</b>	<b>1 737</b>	<b>2 643</b>	<b>2 423</b>	<b>2 385</b>	<b>2 214</b>	<b>-4,39%</b>
Remboursement du capital de la dette	629	780	821	874	860	1 056	1 132	920	55,94%	1 148	1 171	1 184	1 037	873	895	1 083	17,72%
<b>Epargne nette</b>	<b>2 564</b>	<b>2 341</b>	<b>1 988</b>	<b>1 951</b>	<b>605</b>	<b>1 021</b>	<b>741</b>	<b>1 392</b>	<b>-36,76%</b>	<b>894</b>	<b>1 121</b>	<b>553</b>	<b>1 606</b>	<b>1 550</b>	<b>1 490</b>	<b>1 162</b>	<b>-16,52%</b>

### Les épargnes

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes et les dépenses de gestion, hors intérêts de la dette.

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle restitue la capacité de la Ville à s'autofinancer en dégageant un solde positif entre le montant de ses recettes et le montant de ses dépenses de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière. L'épargne brute doit prioritairement couvrir les échéances de capital de la dette dues au titre des remboursements des emprunts souscrits : le solde obtenu constitue l'épargne nette.

A cette épargne nette sont additionnées les recettes d'investissement, issues majoritairement des subventions reçues et du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

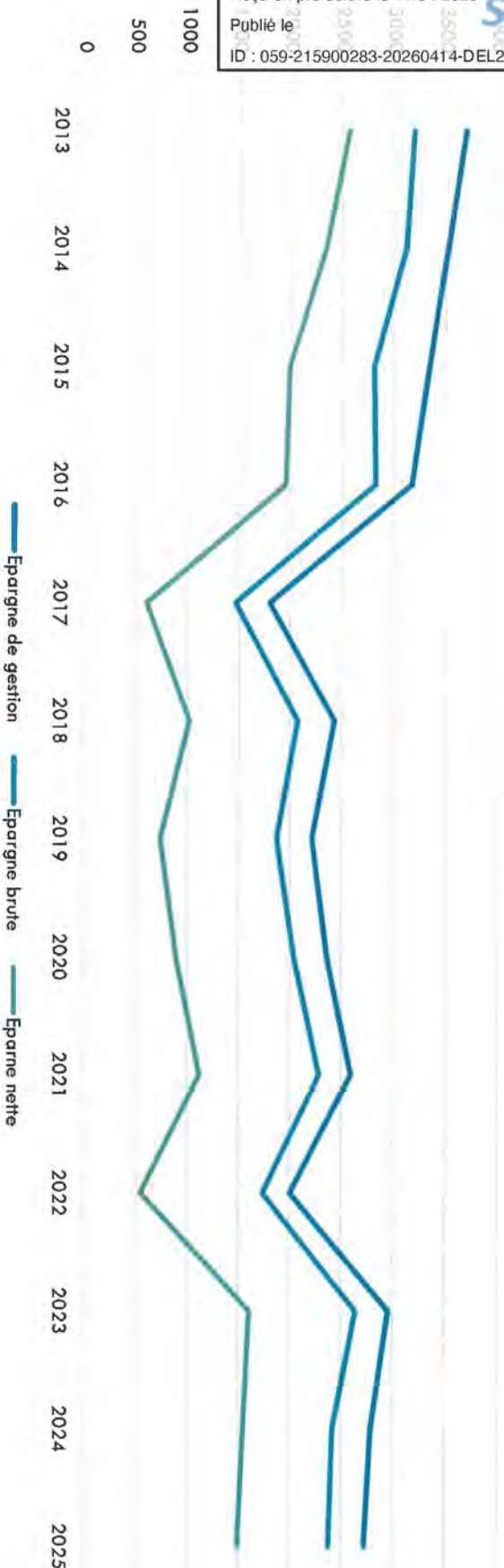
Enfin, l'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute, à laquelle est retranché le remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette mesure l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

En 2025, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 14,31 M€ et sont donc largement supérieures aux dépenses de fonctionnement.

L'épargne de gestion permet de financer les intérêts de la dette et permet de dégager un excédent de fonctionnement (épargne brute) de 2,38 M€. Une fois les remboursements de dette payés, il reste une épargne nette de 1 490 K€ destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement (subventions versées ou dépenses d'équipement).

## Les Epargnes



Après la crise énergétique et financière de 2022 qui a dégradé le niveau de nos épargnes, nous avons réagi et pris les mesures nécessaires pour continuer à maîtriser nos dépenses et obtenir un niveau d'épargne acceptable qui s'était dégradé lors du mandat précédent et qui est un des moteurs de notre politique d'investissement.

En 2025, si l'épargne brute continue de décroître légèrement (2,643 M€ en 2023 - 2,423 M€ en 2024 - 2 385 M€ en 2025) - soit une baisse d'environ 0,038 M€, l'épargne nette suit la même évolution (de 1,606 M€ en 2023 - 1,550 M€ en 2024 - 1,490 M€ en 2025) soit une baisse de 0,060 M€.

# La section investissement

## le financement des investissements

### Financement des investissements et évolution du niveau d'endettement

#### ouverture des investissements

en k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014/2019 <sup>m</sup>	2014/2019 <sup>Evol</sup>	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moy mandat	Evol mandat
Dépenses Réelles	6 888	8 382	3 880	4 913	3 440	3 924	4 896	4 906	-28,78%	2 582	2 264	2 335	1 883	2 841	5 819	2 954	-39,17%
d'investissement hors rbt capital																	
Dont dépenses d'équipement	6 843	8 352	3 622	4 863	3 221	3 673	4 888	4 770	-30,30%	2 571	2 253	2 321	2 182	3 235	5 811	2 930	-37,94%
Recettes Réelles																	
d'investissement sans le 1068 ni les cessions 775	5 953	1 521	4 932	1 282	2 432	981	2 648	2 999	-61,38%	1 616	1 831	884	971	2 343	726	1 394	-39,33%
Besoin de financement des investissements	935	6 861	-1 014	3 631	1 008	2 917	2 248	2 607	178,77%	968	433	1 451	927	515	5 092	1 564	-40,00%
Epargne brute	3 079	3 120	2 809	2 826	1 465	2 076	1 873	2 435	-20,93%	2 041	2 291	1 737	2 580	2 323	2 305	2 213	-9,11%
Variation de dette	-629	-780	-821	-874	-860	-1 056	-1 132	921	46,34%	-1 149	-1 170	-1 184	-1 037	-873	895	1 051	14,11%
Epargne nette	2 450	2 341	1 988	1 951	605	1 021	741	1 441	-41,18%	893	1 120	553	1 543	1 450	1 410	1 161	-19,34%
Emprunts nouveaux	3 000	0	0	0	0	4 000	0	594		0	0	0	0	0	0	0	
Variation du fonds de roulement	1 515	-4 520	3 002	-1 680	-403	-1 896	-1 507	-572	-112,66%	-74	687	-898	616	935	-3 682	-403	29,54%
FDR au 31/12	8 513	3 992	6 994	5 313	4 911	6 989	5 482	5493	-23,30%	5 409	6 096	5 198	5 814	6 749	3 067	5 389	-1,70%
En-cours de dette au 31/12	16 755	17 524	16 746	15 868	15 003	17 941	16 803			15 127	13 952	12 769	11 735	10 819	9 967		

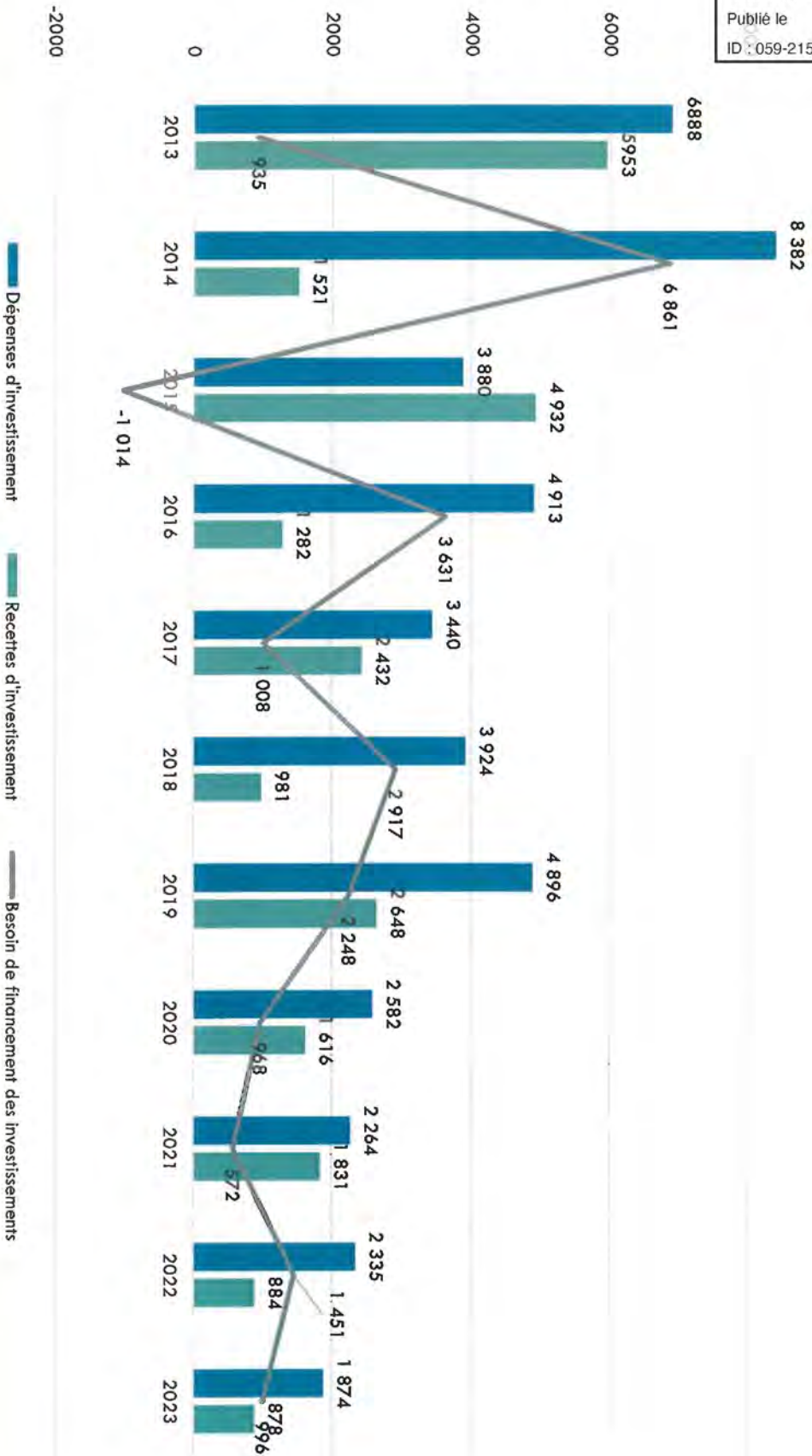
#### Fonds de roulement (FDR)

Le fonds de roulement est composé des montants inscrits au 002, 001 et 1068. Le fonds de roulement est défini comme l'excédent de capitaux stables, par rapport aux emplois durables, utilisé pour financer une partie des actifs circulants. De 2020 à 2024, le FDR a augmenté, en 2025, la ville a concrétisé ses investissements et a pu puiser dans les ressources du FDR.



### Besoin de financement des investissements

## Evolution du besoin de financement des investissements (en K€)



■ Dépenses d'investissement

■ Recettes d'investissement

— Besoin de financement des investissements

# Des dépenses d'investissement

## Définitions des dépenses d'investissements

En K €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	m 2014/2019	Evol 2014/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	m actuel	Evol actuel
Dépenses d'équipement	6 730	8 260	3 572	4 788	3 170	3 645	4 888	4 721	-29,85%	2 571	2 253	2 321	2 182	3 234	5 811	3 062	-44,50%
Dépenses financières	674	810	1 079	925	1 078	1 307	1 140	1 057	56,72%	1 155	1 188	1 190	1 137	873	895	1 051	14,240%
Dépenses réelles	7 401	9 071	4 651	5 713	4 249	4 952	6 028	5 777	-21,97%	3 730	3 435	3 519	2 920	3 715	6 714	4 006	-30,66%
Dépenses d'ordre	508	618	91	113	129	1 413	3 277	940	85,11%	513	1 022	42	138	527	253	416	-55,77%
<b>Dépenses Totales d'investissement (Bercy)</b>	<b>7 912</b>	<b>9 689</b>	<b>4 790</b>	<b>5 826</b>	<b>4 378</b>	<b>6 364</b>	<b>9 305</b>	<b>6 725</b>	<b>-15,00%</b>	<b>4 243</b>	<b>4 457</b>	<b>3 561</b>	<b>3 456</b>	<b>4 249</b>	<b>6 967</b>	<b>4 421</b>	<b>-34,26%</b>
DTI/h €	1 044	1 285	641	784	593	862	1 267	905	-13,26%	580	611	490	478	588	972	611	-32,52%
DTI/h strate €	502	436	415	428	419	436	483	436	-13,11%	425	434	462	505	558	69	518	-18,65%
Dépenses d'équipement (Bercy)	7 134	8 327	3 598	4 860	3 342	5 007	7 970	5 517	-22,66%	2 571	2 253	2 321	2 182	3 235	5 811	3 062	-44,50%
Dépenses d'équipement / h €	941	1 104	481	654	439	678	1 085	740	-21,34%	351	309	319	302	448	822	425	-42,57%
Dépenses d'équipement / h strate €	385	317	260	265	298	320	154	269	-30,13%	309	315	353	398	441	441	376	39,84%

Comme pour le budget de fonctionnement, les notions sont assez claires en comptabilité avec des dépenses réelles d'investissement (DRI), des dépenses d'ordre d'investissement (DOI) et des dépenses totales d'investissement (DTI), et de la même façon elles se complexifient dès que nous abordons l'analyse financière. Le comptable divise les recettes réelles d'investissement en dépenses d'équipement et en dépenses financières.

Pour comparer avec la moyenne des villes de la même strate, il faut s'ajuster avec le mode de calcul de Finances publiques.

Ainsi Bercy ajoute les comptes 16812 et 16871 du chapitre 16 relatifs aux emprunts et dettes, qu'il ajoute dans le panier des dépenses d'équipement.

Par ailleurs, la lecture des chiffres doit rester prudente surtout pour 2025 dans la mesure où nous travaillons sur les sommes liquidées alors qu'un certain nombre d'opérations réalisées verront les factures payées en 2026, nous les retrouverons lors du compte administratif de la ville dans le chapitre des Restes à réaliser.

## Composition des dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette

K €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	m 2014/2019	Evol 2014/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	m actuel	Evol actuel
Investissements corporelles	6 670	8 240	3 528	4 626	2 719	3 448	4 840	4 567	-31,53%	2 509	2 178	2 150	1 535	2 499	5 419	2 715	-40,54%
aux dépenses en cours (dont	50	19	40	61	434	172	1	121	142,78%	37	35	143	189	281	354	173	30,68%
Immobilisations incorporelles	9	1	4	100	17	24	48	32	243,08%	29	33	35	10	1	38	24	-24,91%
en régie	113	92	50	75	51	28	0	49	-56,49%	0	0	0	0	100	80	30	-38,77%
Coûts d'équipement brut	6 843	8 352	3 622	4 863	3 221	3 673	4 888	4 770	-30,30%	2 575	2 386	2 329	1 783	2 882	5 811	2 930	-37,94%
Avances	0	2	2	21	2	0	0			0	0	0	94	3	0		
Autres reversements	41	5	0	0	0	0	0			0	0	0	0	0	0		
Remboursement autres dettes	4	24	257	30	217	221	8			6	17	6	99	9	6		
Autres dépenses d'investissement	45	31	258	51	219	221	8			6	17	6	193	12	6		
Dépenses d'investissement totales	7 517	9 162	4 739	5 788	4 299	4 949	6 028	5 777	-21,97%	3 730	3 435	3 519	2 920	3 715	6 714	4 006	-30,66%
Remboursement du capital	629	780	821	874	860	1 056	1 132	920	46,36%	1 148	1 170	1 184	1 037	873	895	1 051	14,24%
Dépenses d'investissement hors remboursement du capital	6 888	8 382	3 880	4 913	3 440	3 924	4 896	4 906	-28,78%	2 582	2 264	2 335	1 883	2 442	5 819	2 954	-34,26%

Il était normal que les dépenses d'investissement soient moindres en début de mandat puisque dans un cycle de 6 ans, les premières années sont essentiellement consacrées aux études et diagnostics.

Cette année 2025 a vu la concrétisation de nombreux projets qui avaient fait l'objet d'un certain nombre de réflexions et d'études au cours des années précédentes.

## es recettes d'investissement

### Définitions des recettes d'investissement

en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	m 2014/2019	% 2014/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	m actuel	% actuel
d'équipement	3 991	973	2 354	1 243	1 138	4 596	2 262	2 095	-47,52%	1 276	385	526	523	1 471	230	735	-64,90%
financières	3 154	4 488	4 695	4 031	3 084	2 363	2 442	3 517	11,51%	2 251	2 790	2 056	1 554	3 777	2 730	2 526	-28,17%
réelles d'investissement	7 145	5 460	7 049	5 274	4 222	6 959	4 704	5 611	-21,46%	3 527	3 174	2 582	2 077	5 249	2 960	3 261	-41,88%
d'Ordre d'investissement	889	1 236	520	235	725	1 703	3 579	1 333	49,88%	991	1 707	311	564	887	745	867	-34,94%
<b>Recettes Totales d'investissement</b>	<b>7 145</b>	<b>9 689</b>	<b>4 790</b>	<b>5 826</b>	<b>4 946</b>	<b>8 663</b>	<b>8 283</b>	<b>6 997</b>	<b>-12,91%</b>	<b>4 518</b>	<b>4 881</b>	<b>2 893</b>	<b>2 641</b>	<b>6 135</b>	<b>3 704</b>	<b>4 129</b>	<b>-41,00%</b>
RRl/h €	1 044	1 285	641	784	670	1 173	1 128	943	-11,07%	618	670	398	352	852	517	570	-39,54%
RRl/h – strate €	474	442	453	433	422	433	456	440	-7,21%	451	450	481	478	526	526	485	10,34%

Plus il y a de dépenses d'investissement, plus on peut espérer percevoir des subventions.

Les subventions sont souvent perçues après la réalisation de projets. C'est pour cela qu'il est difficile et risqué de commenter les montants sans entrer dans le détail de l'avancement de chaque projet.

## Composition des recettes d'investissement hors emprunts nouveaux

## RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS

en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	m 2014/2019	% 2014/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	m actuel	% actuel
Impôts et participations affectées à l'investissement	1 626	0	2 202	0	1 061	306	303	645	-60,32%	0	859	311	317	252	387	354	-45,07%
Subventions	27	34	43	31	34	55	175	62	130,02%	293	208	163	188	57	106	169	173,05%
Autres participations affectées à l'investissement	879	948	2 245	1 240	1 124	596	810	1 161	32,00%	1 272	365	518	432	1 469	228	714	-38,49%
Avances (238)	30	25	63	2	7	7	16	18	-37,56%	4	5	8	0	0	0	3	-85,12%
Produits de cessions	308	519	333	8	210	22	44	189	-38,57%	188	407	2	94	78	67	139	-26,41%
Autres recettes (2158)	0	0	0	0	8	1	4			1	15,2	0	4	0	0	0	
Autres emprunts	83	0	47	0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	
Recettes d'investissement hors emprunts	2 953	1 521	4 932	1 282	2 432	981	2 648	2 299	-22,14%	1 616	1 831	884	970	2 342	726	1 394	-39,33%

Pendant les premières années du mandat, Il était donc normal que le niveau des recettes soit moindre dans la mesure où les projets étaient en cours d'étude et que les subventions demandées, en rapport avec le coût des projets, allaient seulement arriver au fil de leur avancement.

Nous nous étions engagés à ne pas lancer de projets sans pouvoir les financer. Cette prudence contrainte par le niveau d'endettement de la commune a donc eu pour conséquence un niveau de recettes modéré.

De ce que nous savons aujourd'hui, l'Etat reconduit en 2026 le taux de FCTVA dont le calcul du montant, pour notre commune, sera communiqué ultérieurement.

Enfin, les décisions de l'Etat, la poursuite de la baisse du Fonds Vert, passant de 1,150 Md (LFI 2025) € à 0,837 Md € (LFI 2026) n'est pas une bonne nouvelle pour beaucoup de nos projets de reverdissements et d'élimination des pollutions historiques de notre territoire, projets qui ne pourrions plus bénéficier des subventions attendues précédemment.

## Le Plan Pluriannuel d'Aménagement de la Ville

Le plan ci-joint vous donne un aperçu des projets de la ville pour 2026. Il reprend, pour l'essentiel, les projets en cours, largement engagés. Ils se réuniront en commissions pour débattre en vue de l'écriture du PPI 2026-2031 qui viendra compléter utilement ce tableau. L'évolution au fil de l'eau, en fonction des possibilités de subventions et des aléas sur les coûts, avec des points d'étapes réguliers, pour en faire un outil de pilotage des projets.

### Le budget annexe lotissements Dolet

#### BUDGET DOLET :

Alors que courant 2021, l'ensemble des terrains étaient réservés par de potentiels acquéreurs, ces derniers se sont désistés pour des raisons essentiellement financières ou de prescriptions de matériaux contrares à leurs attentes.

Afin de finaliser la vente des terrains et de terminer les travaux d'aménagement du lotissement, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- Une mise à jour revue à la baisse des coûts des terrains a été proposée suite à la dernière mise à jour de l'estimation des Domaines en date du 21/12/2023.
- Une mise à jour du règlement de lotissement a été votée afin de réactualiser et moderniser les caractéristiques des habitations pour les faire concorder à l'évolution architecturale contemporaine.
- Une campagne de communication a été lancée, valorisant les atouts du quartier (desserte et mobilité) et rappelant le contexte réglementaire de l'objectif de zéro artificialisation nette qui réduit les possibilités de construction en lotissement.

Toutes ces mesures doivent permettre à notre population d'accéder à la propriété dans un contexte économique et financier complexe. Des personnes ayant abandonné l'idée d'y construire pourront ainsi se projeter à nouveau dans un projet d'accession.

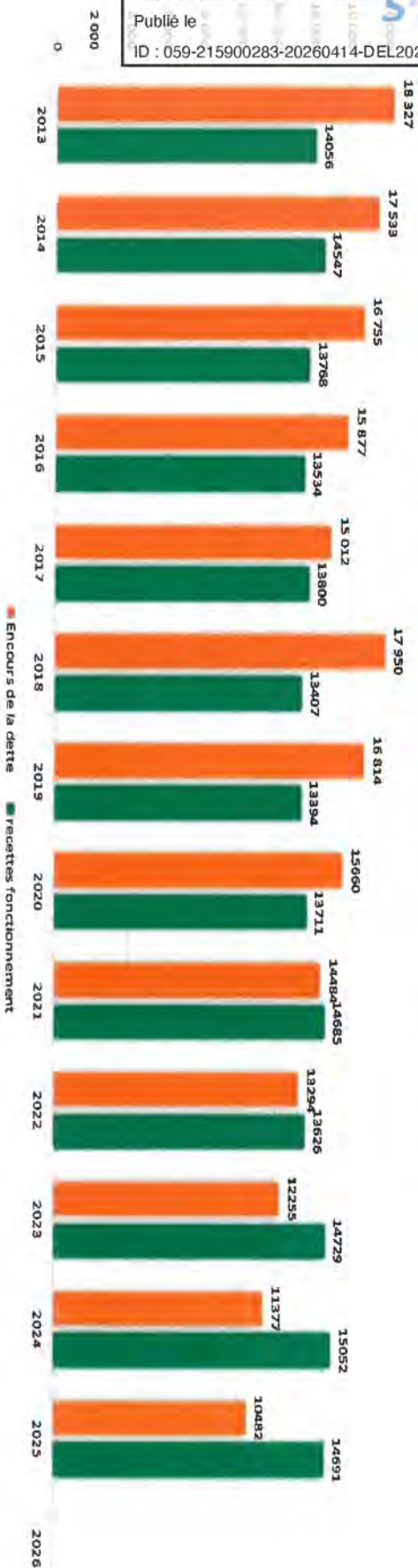
# L'endettement

## Encours de la dette et capacité de désendettement

Nous n'avons pas emprunté depuis notre arrivée en 2020 et nous essaierons de ne pas emprunter en 2026.

Endettement	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	m 2014 / 2019	Evol 2014/2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	m actuel	Evol actuel
Encours de la dette	479	499	399	531	351	334	364	387	-22,44%	321	305	268	316	367	341	320	-17,40%
Moyenne de la strate	66	53	71	47	45	49	47	52	-21,21%	44	42	37	44	51	47	44	-15,10%
Remboursement du capital	34	34	56	52	30	25	24	37	8,33%	22	21	18	19	20	20	20	-45,70%
Capital par habitant	629	780	821	874	860	1 056	1 132	921	46,34%	1 148	1 171	1 184	1 037	873	895	1 051	14,24%
Moyenne de la strate	83	103	110	118	116	143	154	124	49,40%	157	161	163	143	121	124	145	14,21%
Annuité de la dette	79	80	88	95	83	84	82	85	8,02%	84	82	80	81	84	84	83	-3,32%
Annuité par habitant	1 111	1 179	1 351	1 225	1 194	1 414	1 475	1 636	6,10%	1 470	1 476	1 452	1 376	1 240	1 237	1 370	4,80%
Moyenne de la strate	147	156	181	165	162	191	201	176	19,73%	202	202	200	187	172	172	189	7,34%
Capital restant dû au 01/01/N (encours)	15 426	17 798	17 018	16 197	15 323	14 463	17 407	16 657	-9,11%	16 275	15 127	13 957	12 772	11 735	10 862	13 455	-17,80%
Capital restant dû Bercy	18 327	17 533	16 755	15 877	15 012	17 950	16 814	16 657	-9,11%	15 660	14 484	12 254	12 255	11 377	10 482	12 925	-22,40%
Par habitant	2 417	2 325	2 241	2 137	2 034	2 430	2 289	2 243	-7,21%	2 141	1 987	1 828	1 694	1 575	1 455	1 780	-20,63%
Moyenne de la strate	881	870	862	842	849	843	828	849	-3,63%	802	775	780	787	755	755	776	-8,64%
Ratio (Encours / Produits de Fonctionnement)	130%	121%	122%	117%	109%	135%	126%	122%	-6,79%	120%	109%	99%	85%	76%	73%	90%	-26,23%
ratio de la strate	75%	75%	73%	72%	73%	75%	72%	73%	-2,75%	71%	67%	64%	60%	57%	57%	61%	-16,44%
CAF brute	3 079	3 120	2 809	2 826	1 465	2 076	1 873	2 362	-23,30%	2 042	2 291	1 737	2 578	2 323	2 305	2 213	-6,29%
Ratio de capacité de désendettement	5,95	5,62	5,96	5,62	10,24	8,64	8,97	7,51	26,21%	7,67	6,32	7,65	4,75	4,90	4,69	6,00	-20,17%
Moyenne de la strate	4,6	4,9	5,2	5	4,7	4,7	4,4	5	4,71%	4,2	3,7	3,8	3,7	3,5	3,5	3,88	-19,45%

### Rapport endettement/produits de fonctionnement

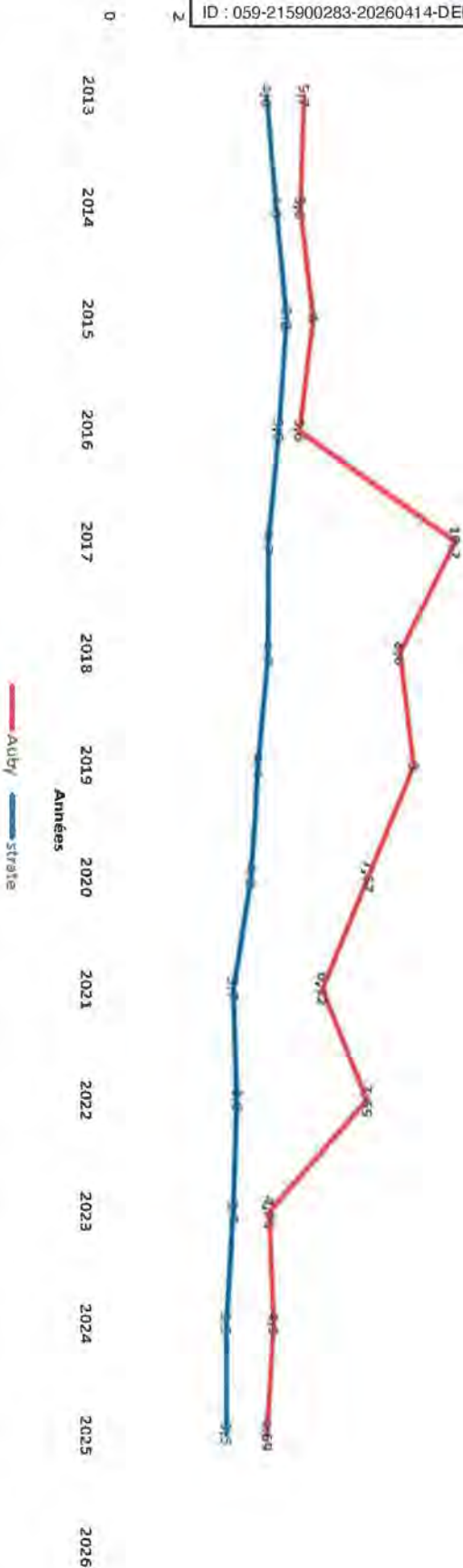


Pour son analyse de l'endettement, Bercy utilise le ratio entre l'encours de la dette et les produits de fonctionnement (cf graphique ci-dessus).

Bien entendu, jusque 2017, il considère comme dénominateur les Dépenses Totales et, à partir de 2018, ce qu'il appelle les dépenses CAF que nous avons défini précédemment. Cette modification modifie quelque peu les calculs mais elle ne change pas l'analyse des écarts avec la moyenne des villes de la strate. Comme vous pouvez le constater, avec une moyenne de 122% au mandat précédent, ces ratios étaient constamment supérieurs à 100% (limite supérieure de l'acceptable). Depuis notre arrivée, nous avons fait baisser ce ratio de 126% en 2019 à 73% en 2025 pour nous rapprocher de la moyenne des villes de la strate de 57%. Ces chiffres se suffisent à eux-mêmes, pour juger de la qualité de notre gestion de la dette.



### Capacité de désendettement



*La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule en divisant l'encours de la dette par l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette. Le résultat est présenté en années et peut être comparé avec des collectivités comparables et/ou des moyennes de strate. Pour l'apprécier au plus juste possible, il faut analyser l'évolution de ce ratio.*

Cette année, l'endettement continue mécaniquement de baisser puisque nous n'avons pas contracté de nouvel emprunt. Notre gestion rigoureuse a permis de maintenir un bon niveau d'épargne brute. Ces 2 facteurs contribuent à faire baisser légèrement notre capacité de désendettement.

Aujourd'hui, la capacité de désendettement de la collectivité est de **4,69 ans**. Une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 8 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 8-9 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.



# Caractéristiques générales de la dette au 01/01/2026

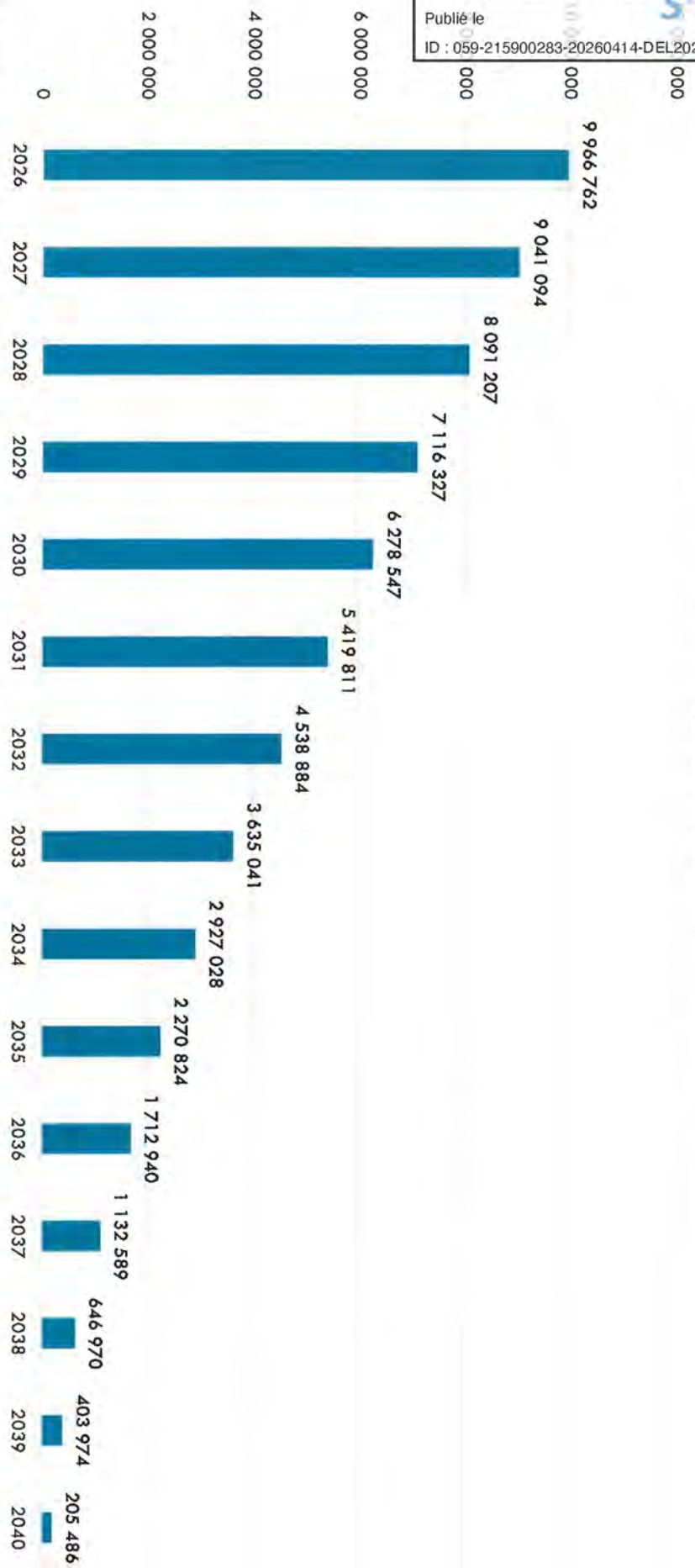
## Encours de la dette

Encours dette	Montants
Au 01/01/2026	9 966 762,19 €
Au 01/01/2027	9 041 093,76 €
Au 01/01/2028	8 091 206,86 €
Au 01/01/2029	7 116 326,57 €
Au 01/01/2030	6 278 547,21 €
Au 01/01/2031	5 419 810,86 €
Au 01/01/2032	4 538 883,89 €
Au 01/01/2033	3 635 041,05 €
Au 01/01/2034	2 927 028,08 €
Au 01/01/2035	2 270 823,79 €
Au 01/01/2036	1 712 939,93 €
Au 01/01/2037	1 132 589,24 €
Au 01/01/2038	646 969,93 €
Au 01/01/2039	403 974,23 €
Au 01/01/2040	205 486,13 €



## Evolution de la dette au 1er janvier jusqu'à l'extinction

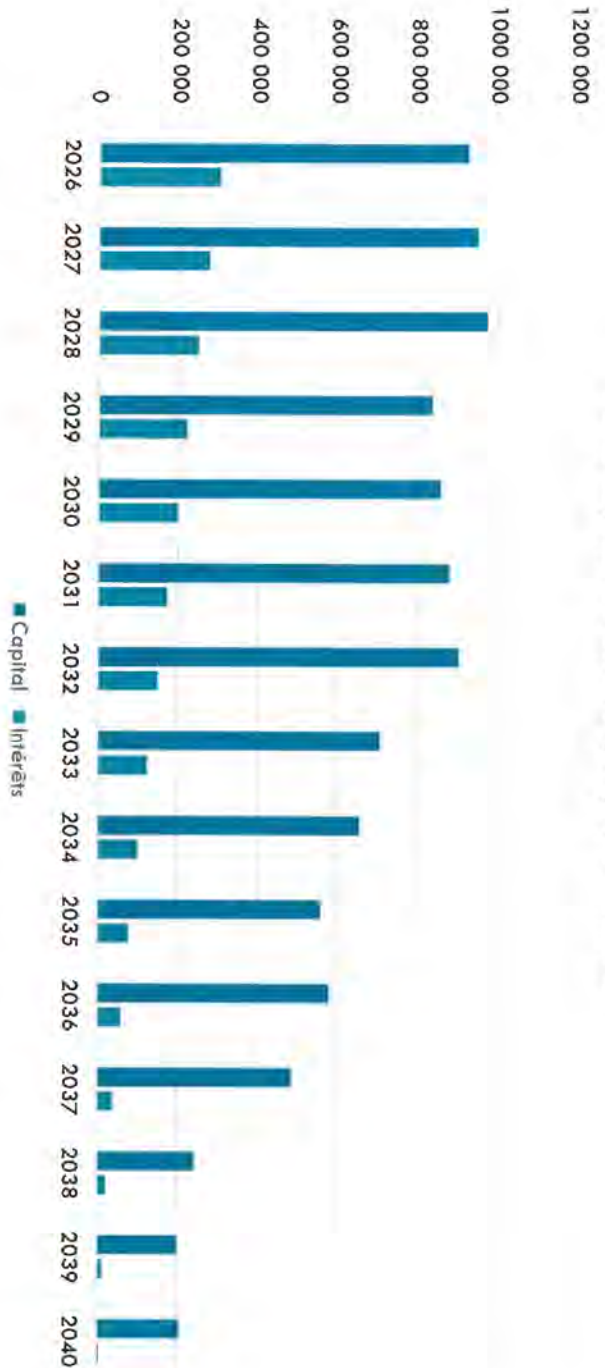
Montants en euros



**\* Le profil d'extinction de la dette permet de visualiser d'une part le stock de dette sur les prochaines années, d'autre part l'amortissement annuel que le budget devra supporter**



### Parts capital et intérêts jusqu'à l'extinction



Il est aujourd'hui difficile de se projeter avec précision dans la mesure où les taux d'intérêts des derniers emprunts contractés par nos prédécesseurs sont indexés sur le taux du livret A de la Caisse d'Épargne. Alors, si la hausse spectaculaire de ce taux avait été une bonne nouvelle pour les petits épargnants, elle ne l'était pas pour nos finances puisque nous avons payé plus d'intérêts chaque année et donc remboursé moins de capital. La fluctuation du taux du livret A impactera nos finances au gré du contexte économique et politique.

Ainsi en 2020, à notre arrivée le tableau d'extinction de la dette indiquait pour l'année 2024 que nous devions payer 245 312 € d'intérêts en remboursant 939 133 € de capital. En réalité nous avons payé 366 831 € d'intérêts (soit 121 519 € de plus) en ne remboursant que 873 044 € de capital (soit 66 089 € de moins) Il en va de même en 2025 où, en 2020, les montants prévus étaient les suivants :

- Pour les intérêts 226 644,06 € (réalisé 335 749,58 €)
- Pour le capital 949 913,44 € (réalisé 895 286,55 €)

## Caractéristiques générales de la dette au 31/12/2025

EURS	OBJET	Date de signature	1 <sup>er</sup> rembt.	Nombre ECHIEANCES	DERNIERE ECH.	Montant de l'emprunt	Montant des échéances 2025	Dettes en capital au 01/01/2025	Taux
AS/IN (ex C.I.L.)	PLA Insertion - logements rues Brisacque et Wallon	11/05/1995	30/06/1996	34 années	30/06/2029	10 062 €	540 €	2 083 €	Taux de 1,5 %
AS/IN	Financement Investissement	02/12/2009	02/03/2010	25 ans (300 mois)	02/12/2034	3 000 000 €	162 600 €	1 080 000 €	Taux de 4,06 %
Publié le	Financement de l'investissement, essentiellement réhabilitation Hôtel de Ville	04/11/2010	04/02/2011	30 ans (360 mois)	04/11/2040	3 900 000 €	211 130 €	2 445 641 €	Taux de 3,48 %
DE France	Réhabilitation Ecole J. Guesde	12/10/2011	01/11/2012	25 ans (300 mois)	01/11/2036	2 000 000 €	108 949 €	1 009 129 €	Taux du livret A + 60 pdb (2,85 % la signature)
CDC	Construction Hôtel de Ville	19/11/2011	01/08/2013	25 ans (300 mois)	01/08/2037	4 400 000 €	239 795 €	2 391 001 €	Taux du livret A + 60 pdb (2,85 % la signature)
CDC	Création Pôle Culture, Jeunesse...	11/01/2013	01/02/2014	25 ans (300 mois)	01/02/2038	955 561 €	51 890 €	556 367 €	Taux du livret A + 60 pdb (2,85 % la signature)
CDC	Travaux d'aménagement de voirie	11/01/2013	01/02/2014	15 ans (180 mois)	01/02/2028	2 044 439 €	162 185 €	459 413 €	Taux du livret A + 60 pdb (2,85 % la signature)
Banque postale	Financement Investissement	22/01/2018	01/06/2018	15 ans (180 mois)	01/03/2033	4 000 000 €	291 785 €	2 023 128 €	Taux 1,20 %
							<b>1 228 874 €</b>	<b>9 966 762 €</b>	

Encore une fois, nous restons tributaires des choix de nos prédécesseurs en matière d'emprunts et d'endettements.



# Scénario de prospective financière

Prévisions de la Commune de Maucourt pour l'année 2021. Ce tableau de prospective financière qui nous suit depuis le premier ROB présenté en 2021.

retrouverez en couleur rose les prévisions que cabinet Stratorial avait réalisé, à la demande de l'ancien maire, sur les perspectives financières de la Commune à la fin de l'ancienne gouvernance, en bleu le budget réalisé des années passées et en vert les nouvelles perspectives financières de notre mandat.

	R 2019	S 2020	R 2020	S 2021	R 2021	S 2022	R 2022	S 2023	R 2023	S 2024	R 2024	S 2025	R 2025	S 2026	P 2026	P 2027	P 2028
Epargne de gestion	2217	1830	2363	1697	2377	1774	2005	1757	2782	1752	2690	1748	2726	1746	2 644	2 606	2 584
Intérêts des emprunts	343	327	321	305	305	284	268	264	316	260	367	258	341	238	259	221	199
Epargne Brute	1874	1503	2042	1392	2072	1490	1737	1493	2467	1492	2323	1490	2385	1508	2385	2385	2385
Remboursement du capital	1132	1149	1149	1164	1170	1179	1184	1060	1037	1026	873	1136	895	1150	956	981	998
Epargne Nette	742	354	893	228	1 120	311	553	433	1543	466	1550	354	1490	358	1208	1194	1180
Emprunt								2000		2000							
Dépenses d'investissement	4896	2574	2584	3000	2404	3250	2335	3750	1883	4250	2942	4760	5819	5000	5 000	5 000	5 000
Recettes d'investissement	2648	2332	1616	1500	1831	1625	884	1875	956	2125	2327	2375	660	2500	3 000	3 000	3 000
Besoin de financement des investissements	-2248	-242	-968	-1500	-572	-1625	-1451	-1875	-927	-2125	-615	-2375	5092	-2500	-1200	-1200	-1200
Variation du fonds de roulement	-1506	112	-75	-1272	549	-1314	-898	558	434	341	835	-2021	-3602	-2142	-571	-596	-613
FdR au 31/12	5482	5594	5409	4322	6096	3008	5198	3566	5814	3907	6749	4886	3067	-256	2 496	1 900	1 287
FdR en nombre de jours	115	134	137	100	156	69	125	76	144	84	154	39	58	-5	52	40	27

s : Projection stratorial P : projection moirre R : réalisé Maucourt

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 059-215900283-20260414-DEL20260414\_16-DE

continuité des conclusions de l'année dernière, nous sommes allés, au bout du mandat, sans emprunter, en réalisant nos investissements et en conservant un fonds  
ement suffisant.

prospectives financière devra être complétée par une prospective sur les 6 ans à venir et par un Plan Pluriannuel d'Aménagement de la Ville qui sera discuté dans les  
as qui suivent avec les conseillers élus dans le cadre du nouveau mandat.



# TTC

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 059-215900283-20260414-DEL20260414\_16-DE

Désignation	2026	DEP	REC	Reste à charge ville
Ilot Fraîcheur	RAR 2025 s/Travaux	-48 456		696 544 €
	subv FEDER		745 000 €	
Cours d'écoles Oasis	Etudes	-8 400		-258 400 €
	Travaux	-250 000		
	Subventions			
Abords Passerelle rive NORD	Travx Rive Nord (25%)	-50 000		-56 064 €
	Contrôles / Etudes	-6 064		
Cellules commerciales - Place de la République		-370 000		-320 000 €
			50 000 €	
Agrandissement maison médicale		-650 000		-620 000 €
			30 000 €	
terrain synthétique HAUZEUR	RAR 2025 S/HONORAIRES	-20 820		-832 431 €
	honoraires SPL 2026	-56 400		
	Avance pour travaux	-777 771		
	PTS (40% sur tvx)		22 560 €	
Salle polyvalente cuisine centrale	travaux	-680 000		-680 000 €
Espaces publics centre ville "abords église"	Contrôles / Etudes	-82 000		-400 000 €
	Travaux	-530 000		
	PTS (40% sur tvx)		212 000 €	
ERBM - Réhabilitation des logements	Participation aux Travaux	-50 400		-50 400 €
Multisport parc ancien SMJ	ETUDES - RAR 2025	-13 564		-13 564 €
	Dépollution ??	0		
Plan Lumière	Etudes			-40 000 €
	Travaux	-60 000	20 000 €	
Salle de la Corderie	parking en face	-24 000		-49 000 €
	parc	-25 000		
Bâtiment SMJ	Etudes -Diags (MOE )	-80 000	20 000 €	-60 000 €
Récupération eaux de pluie	Travaux en régie	-50 000	20 000 €	-30 000 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

Reste à charge  
S/LO

ID : 059-215900283-20260414-DEL20260414\_16-DE

Désignation	2026	D		
Site (Ex MTK)	Contrôles / Etudes	-2		
	RACHAT A EPF	-270 000		-290 000 €
Rénovation thermique salles de sport		-100 000	40 000 €	
Aménagements de voiries (ST)	JB Coupez	-100 000	20 000 €	-80 000 €
Cessions diverses			440 000 €	440 000 €
Acquisitions		-55 380		-55 380 €
Révision générale du PLU et autres procédures (déclarations de projets...)		-10 000		-10 000 €
Vidéoprotection	fin de marché 2024	-50 000	20 000 €	-30 000 €
Autres Travaux ST	Autres Travaux ST	-200 000		-200 000 €
Pour rappel - enveloppe budget investissement autres services de la Ville	investissement autres services	-200 000		-200 000 €

-4 838 255      1 639 560 €      -3 138 695 €  
-3 198 695 €